Nations Unies A/73/PV.15

Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

15e séance plénière
Samedi 29 septembre 2018, à 15 heures
New York

Président : Mme Espinosa Garcés . . . . . (Équateur)

En l'absence du Président, Mme Gueguen (France), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 30.

Allocution de M. Gurbanguly Berdimuhamedov, Président du Turkménistan

La Présidente par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Turkménistan.

M. Gurbanguly Berdimuhamedov, Président du Turkménistan, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Gurbanguly Berdimuhamedov, Président du Turkménistan, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Berdimuhamedov (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter Mme María Fernanda Espinosa Garcés pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session et lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de son travail important. Je voudrais également remercier M. Miroslav Lajčák, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il s'est acquitté de ses fonctions.

La présente session de l'Assemblée générale se tient sur fond de tendances complexes en matière de politique internationale. En dépit des efforts consentis par la communauté internationale, notamment par l'intermédiaire de l'ONU, la situation reste difficile dans plusieurs régions du monde. Le nombre de zones de conflit se multiplie, et dans le même temps, le niveau de confiance et de compréhension mutuelle s'agissant des voies et des perspectives de développement mondial baisse. Dans ces conditions, la nécessité d'assurer une sécurité globale, durable et à long terme est de plus en plus évidente et urgente, ce qu'impose à chaque État d'assumer la responsabilité du destin de l'humanité.

Nous sommes convaincus que l'ONU est appelée à jouer un rôle primordial et décisif dans le maintien de l'ordre international fondé sur les principes du respect mutuel, de l'égalité et du dialogue politique pacifique. La légitimité de sa mission ne saurait être mise en doute. L'ONU est la seule organisation internationale universelle conçue pour garantir une coopération multilatérale visant à renforcer la sécurité internationale et le développement durable. Le Turkménistan estime que la présente session de l'Assemblée générale doit contribuer à régler cette crise de confiance et à renforcer la compréhension mutuelle entre les États Membres. À cet égard, le Turkménistan propose de placer l'année 2019 sous le signe de la paix et de la confiance. Notre initiative suppose l'élaboration de mesures concrètes pour réduire les tensions et promouvoir le règlement pacifique des différends et des contradictions

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

par des moyens politiques et diplomatiques, ainsi que par des décisions responsables et équilibrées.

Assurer la sécurité à long terme est également une question fondamentale pour les États d'Asie centrale. La lutte contre le terrorisme est l'un des principaux axes de l'action régionale. La coopération en matière de désarmement et de lutte contre le trafic de drogues ainsi qu'un appui économique multilatéral à l'Afghanistan sont tout aussi importants pour assurer la sécurité et un développement stable en Asie centrale. Nous sommes d'avis que la participation de l'Afghanistan à la mise en œuvre de grands projets dans les domaines de l'énergie, des transports et des communications en tant que partenaire à part entière est un facteur clef à cet égard. Nous estimons qu'il s'agit d'une perspective stratégique pour l'Afghanistan et pour son rôle dans les processus régionaux et mondiaux, et que cela contribuera à la prospérité et au bien-être du peuple afghan. Dans le cadre des efforts inlassables qu'il déploie à cette fin, mon pays est en train de mettre en œuvre le projet de gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde. Par ailleurs, nous sommes en train de construire des lignes électriques et de mettre en place un réseau de communication par fibre optique avec le concours de partenaires internationaux et de grandes institutions financières. Une nouvelle ligne de chemin de fer menant en Afghanistan a également été construite. Nous continuons de fournir une assistance humanitaire à l'Afghanistan grâce à la construction d'installations sociales, l'envoi de convois humanitaires et la formation d'un personnel national qualifié dans divers secteurs économiques et sociaux.

Le Turkménistan a participé activement à l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a formulé un certain nombre de propositions concrètes. Après l'adoption en 2015 des objectifs de développement (voir A/70/PV.4) lors du Sommet des Nations Unies, notre pays a été l'un des premiers pays à adapter ses plans nationaux et programmes de développement social et économique en tenant compte de ces objectifs. À cette fin, nous avons mis en place un mécanisme permanent de coopération avec l'ONU. La mise en œuvre des objectifs de développement durable au Turkménistan met un accent particulier sur les aspects sociaux. Je parle ici des questions aussi importantes que la sécurité alimentaire et l'amélioration de l'état nutritionnelle de la population, la promotion globale de modes de vie sains et la pleine égalité des sexes en garantissant l'égalité des droits et des chances pour toutes les femmes et les filles et en créant les conditions propices à une éducation inclusive, juste et de qualité.

Par ailleurs, nous accordons une attention toute particulière à la réalisation de l'objectif visant à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable. Le Turkménistan adhère fermement au principe selon lequel l'eau est le patrimoine commun de tous les peuples du monde et qu'un accès égal et équitable à une eau potable salubre est un droit fondamental. Le développement des États sur les plans économique et social, ainsi que le niveau de bien-être et la qualité de vie de leurs populations, dépendent directement de leur accès aux ressources en eau et de leur capacité à les utiliser efficacement. L'égalité des droits, le respect mutuel et la responsabilité devraient donc être les principaux critères pour déterminer les relations entre les États de l'Asie centrale. Adoptant systématiquement cette position, le Turkménistan a toujours déclaré que les questions relatives à l'eau et à l'énergie dans notre région devaient être résolues, en premier lieu, sur la base des normes généralement reconnues du droit international; deuxièmement, en prenant les intérêts de chaque pays en considération; et troisièmement, avec la participation active d'organisations internationales, et en particulier de l'ONU. Telle est notre position de principe et, sur cette base, nous continuerons d'œuvrer à la mise en place de mécanismes de négociation efficaces entre les États et les entités internationales en vue de parvenir à une approche coordonnée. Je crois fermement que c'est la seule façon d'obtenir des résultats positifs et de garantir un équilibre des intérêts stable et durable.

L'un des thèmes majeurs de la coopération entre les pays de notre région et la communauté internationale est le problème de la sauvegarde de la mer d'Aral. Il est clair depuis longtemps que sa préservation ne peut être considérée comme un simple problème interne à la région. Si nous voulons réussir à trouver une solution, nous avons besoin de l'aide de la communauté mondiale et d'une approche internationale novatrice et globale impliquant la participation active et systématique de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, le Turkménistan a commencé à mettre en œuvre une initiative visant à formuler un programme spécial des Nations Unies pour le problème du bassin de la mer d'Aral et à en faire un domaine d'activité distinct de l'Organisation. J'exhorte les États Membres à appuyer notre proposition, pour laquelle la résolution 72/273 de l'Assemblée sur la « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds international pour le

sauvetage de la mer d'Aral », adoptée par consensus le 12 avril, pourrait constituer une bonne base.

La mer Caspienne est un autre problème majeur. La signature par les chefs d'État de la région de la mer Caspienne, le 12 août, de la Convention sur le statut juridique de la mer Caspienne a ouvert la voie à la transformation de cette région en une plaque tournante stratégique d'importance internationale dans les domaines du transit et de l'énergie, ainsi qu'en un vaste espace d'investissement, de commerce et d'activité économique et de coopération. Le Turkménistan est prêt à engager des discussions constructives avec toutes les parties intéressées sur la mise en œuvre de projets dans ces domaines qui soient pleinement réalisables sur les plans économique et commercial, bénéfiques pour tous les participants potentiels, susceptibles de contribuer de manière significative à renforcer la sécurité du continent et de nature durable. Il n'est pas exagéré de dire que les investissements dans de tels projets sont incontestablement un investissement pour l'avenir.

Nous apprécions grandement la participation effective des institutions spécialisées des Nations Unies représentées au Turkménistan et à la vie, au développement dynamique et au bien-être de notre peuple, et je tiens à exprimer notre sincère gratitude à leur personnel pour leur travail désintéressé. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, António Guterres, de l'attention inlassable qu'il porte personnellement à la coopération de l'ONU avec le Turkménistan et de son appui à nos initiatives et à nos efforts.

La Présidente par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Turkménistan de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Gurbanguly Berdimuhamedov, Président du Turkménistan, est escorté de la salle de l'Assemblée générale.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jan Hamáček, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République tchèque.

M. Hamáček (République tchèque) (*parle en anglais*) : Malgré tous nos efforts, 100 ans après la fin de la Première Guerre mondiale, nous vivons dans un monde où la paix durable n'a pas encore été universellement assurée et où des conflits violents continuent de faire des victimes. La raison d'être de l'Organisation des Nations Unies est la protection de la paix, des droits de l'homme, de la justice et du progrès social. Ces valeurs ne sont pas un instrument occidental. Elles constituent des idéaux universels que tous les États Membres de l'ONU devraient s'efforcer d'atteindre ensemble.

Nous sommes confrontés à de nombreuses difficultés dans des domaines tels que la dignité de la personne, la prospérité mondiale et le développement durable, y compris l'inégalité entre les sexes, le chômage des jeunes, les menaces sanitaires mondiales, les changements climatiques, l'extrémisme violent, le terrorisme, les déplacements forcés et les migrations incontrôlées. En outre, le multilatéralisme et le système fondé sur des règles, qui profitent à tous et qui ont longtemps tenu bon nombre de ces menaces en échec, sont de plus en plus fragilisés et remis en question. En tant que décideurs, nous pouvons relever ces défis, notamment en mettant en œuvre les réformes structurelles et politiques difficiles dont l'ONU a besoin pour promouvoir une responsabilité mondiale partagée, une coopération internationale solide et le rétablissement de valeurs communes.

Nous sommes tous conscients de l'importance de la réforme du Conseil de sécurité, afin de refléter les réalités du monde d'aujourd'hui. Au cours des dernières années, le Conseil a malheureusement été marqué par des tactiques de blocage plutôt que par la coopération. Son inaction face aux pires atrocités du monde est clairement visible dans plusieurs conflits violents en cours, de la Syrie au Yémen. Le Secrétaire général a déjà entrepris la tâche difficile de réformer l'Organisation des Nations Unies, et la République tchèque appuie pleinement ses efforts. Renforcer l'efficacité de l'Organisation grâce à des réformes indispensables dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gestion et du système de développement fera véritablement de l'ONU une organisation pour tous et contribuera à promouvoir un monde pacifique, équitable et durable. C'est pourquoi il nous faut appuyer l'action menée par le Secrétaire général et apporter tout l'appui possible à ses propositions, y compris leurs incidences budgétaires et financières.

Le point essentiel du programme de réforme du Secrétaire général est qu'il met l'accent sur la prévention des conflits. Nous devons tous œuvrer sans relâche pour faire en sorte que les crises soient contenues avant qu'elles n'éclatent et que les pays sortant d'un conflit

soient stabilisés sur le long terme. Dans l'optique d'une prévention effective des conflits, nous devons adopter en matière de paix et de sécurité internationales une approche globale qui traite des changements climatiques comme d'un problème de sécurité, tout en promouvant le développement durable et les droits de l'homme.

La République tchèque est très fière d'avoir eu l'honneur de présider le Conseil économique et social à sa session de 2017. Je voudrais remercier tous les États Membres et le Secrétariat de leur excellente coopération. Ce fut vraiment une expérience édifiante, non seulement pour notre équipe présidentielle, mais aussi pour toute notre administration.

Dans le contexte des objectifs de développement durable, qui sont au fondement de nos efforts concertés visant à promouvoir un développement durable, la République tchèque continuera de promouvoir l'objectif de développement durable 16, non seulement en tant suivi de notre présidence du Conseil économique et social, mais essentiellement en tant que pierre angulaire du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous considérons que la paix, la justice et des institutions efficaces sont une priorité et qu'elles constituent une base solide sur laquelle un avenir durable pour tous peut être construit. Dans le contexte du développement durable, il est essentiel aussi que l'Organisation des Nations Unies s'efforce de créer davantage de synergies entre les activités qu'elle mène dans les domaines humanitaire, du développement et de la sécurité.

Outre la prévention des conflits, un accent particulier doit être mis sur la stabilisation au lendemain du conflit. Ces efforts doivent être visibles sur le terrain. Pour atteindre cet objectif, il faut instaurer davantage de coopération entre les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'une coordination plus large avec les États Membres et entre eux.

L'histoire nous enseigne que le respect des droits de l'homme est le meilleur remède contre les conflits et la violence. Les efforts déployés en vue de réaliser les droits de l'homme pour tous est le meilleur investissement dans notre avenir pacifique et prospère. Une paix et un développement durables sont impossibles à réaliser quand les droits de l'homme sont violés. Pourtant, le pilier droits de l'homme des Nations Unies souffre d'un sous-financement chronique et est souvent négligé. Cela doit changer. Les droits de l'homme sont profondément ancrés dans l'expérience historique de mon pays. La promotion des droits de l'homme – tant dans le cadre bilatéral que sur la scène mondiale – reste la priorité à long terme de notre politique étrangère.

L'action que nous menons pour prévenir les conflits et l'instabilité ne serait pas complète si elle ne portait pas aussi sur la dénucléarisation et la lutte contre le terrorisme. La République tchèque, via son ambassade à Pyongyang, souhaite vraiment voir la situation dans la péninsule coréenne s'améliorer. C'est pourquoi nous suivons avec beaucoup d'intérêts et au plus haut niveau aussi bien le dialogue intercoréen que celui entre le États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée.

Il nous faut adopter une approche ferme et coordonnée s'agissant de contrer la prolifération des armes de destruction massive, tout comme nous le faisons pour lutter contre le terrorisme. Bien que l'État islamique d'Iraq et du Levant ait été défait dans de vastes étendues de territoire en Syrie et en Iraq, nous savons qu'il reste toujours actif et que d'autres organisations terroristes opèrent partout dans le monde. Il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires dans le domaine du droit international, et d'adopter enfin la convention générale sur le terrorisme international. Comme l'a suggéré le Président Miloš Zeman lors du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session en 2016 (voir A/71/PV.12), nous appelons de nos vœux une définition internationalement reconnue du terrorisme, qui soulignerait la responsabilité pénale des terroristes partout dans le monde et qui nous permettrait de les amener à répondre de leurs actes.

Cette année, le République tchèque commémore le cinquantième anniversaire de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes du Pacte de Varsovie. L'expérience de l'invasion de 1968 reste encore très clairement – et pas seulement en République tchèque – comme le moment où beaucoup ont perdu confiance dans la promesse d'un monde meilleur prêché par l'Union soviétique. Cette période de temps historique nous fournit des leçons qui sont encore pertinentes aujourd'hui, et dont on peut entendre les échos dans les incidents qui continuent de survenir dans le monde qui nous entoure.

Premièrement, il n'est pas encore acquis que tous les pays, y compris ceux situés en Europe orientale, ont le droit de choisir leur orientation en matière de politique étrangère sans que leur souveraineté et leur intégrité territoriale ne soient menacées. À cet égard, je voudrais rappeler encore une fois que l'annexion de la Crimée représente une violation flagrante du droit international.

Deuxièmement, il ne faut pas oublier que l'emploi de la force n'est autorisé par la Charte des Nations Unies que pour la légitime défense et que s'il est autorisé par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte. L'Organisation des Nations Unies est le seul garant de la paix et de la sécurité internationales. Ce n'est que par des moyens collectifs et dans le cadre d'un ordre international fondé sur des règles que la paix et la sécurité de toutes les nations peuvent être réalisées.

Troisièmement, dans les cas où les États et la communauté internationale sont incapables de s'acquitter de leur responsabilité partagée de protéger les populations contre des atrocités, il est impératif que les responsabilités pour les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme soient établies. C'est pourquoi la République tchèque appuie sans réserve la justice pénale internationale, et en particulier à la Cour pénale internationale (CPI). Nous nous félicitons de l'activation de la compétence de la CPI pour connaître du crime d'agression, que nous considérons être une dissuasion contre la commission de tels crimes à l'avenir. Dans certaines affaires, toutefois, la CPI ne peut pas exercer sa juridiction, ce qui ne doit pas être considéré comme une lacune pouvant permettre à des auteurs d'atrocités d'éviter d'avoir à rendre des comptes.

Pour ce qui est des crimes commis en Syrie, nous appuyons politiquement et par des contributions financières ledit Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. L'application du principe de responsabilité est non seulement un moyen de rendre la justice à ceux qui souffrent dans les conflits, mais est aussi une voie vers la réconciliation et un moyen essentiel d'éviter que les atrocités se répètent.

Nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire de l'admission à l'ONU, en 1993, de la nouvelle République tchèque indépendante, ainsi que le centième anniversaire de la naissance de notre État moderne indépendant, la Tchécoslovaquie étant née des cendres de la Première Guerre mondiale, en 1918. Le fondateur et premier Président de mon pays, Tomáš Garrigue Masaryk, avait postulé à juste titre d'ailleurs que les États ne sont soutenus que par les idéaux qui ont présidé à leur naissance. Cela doit être vrai aussi pour l'ONU. C'est pourquoi nous devons nous efforcer de faire revivre les idéaux fondateurs de cette noble organisation – ce n'est qu'alors que nous parviendrons à concrétiser le thème de sa soixante-treizième session, faire de l'ONU une organisation réellement pertinente et au service de tous.

La Présidente par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Saleumxay Kommasith, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao.

M. Kommasith (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose féliciter M^me^ María Fernanda Espinosa Garcés de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. C'est une grande fierté pour nous de voir une femme présider cet organe. Tout en l'assurant de tout notre appui et de notre coopération, je lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de ses nobles fonctions. Je voudrais aussi féliciter S. E. M. Miroslav Lajčák d'avoir rempli avec succès son mandat de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui promet de ne laisser personne de côté, englobe l'ensemble des conditions préalables à l'édification d'un monde pacifique et prospère. Afin d'atteindre les objectifs ambitieux du Programme 2030, les gouvernements nationaux et la communauté internationale doivent travailler main dans la main à sa mise en œuvre. Pour ce faire, la paix et la sécurité internationales sont indispensables, car elles permettraient de créer un environnement propice à la croissance économique et au progrès social, tout en renforçant la coopération et l'assistance internationales, la priorité devant être accordée aux groupes de pays les plus vulnérables, à savoir les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Afin de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre les objectifs de développement durable, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao, peu après l'adoption du Programme 2030, a incorporé ces objectifs dans son huitième plan quinquennal national de développement socioéconomique pour la période allant de 2016 à 2020. Étant donné ses besoins spécifiques, la République démocratique populaire lao a fait un pas de plus en adoptant un dix-huitième objectif national de développement durable, intitulé « Protéger la vie contre les munitions non explosées », afin de remédier au problème posé par ces engins.

Lors du Forum politique de haut niveau qui s'est tenu en juillet, le Gouvernement lao a présenté son premier examen national volontaire de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, faisant état d'importants progrès mais aussi de nouvelles contraintes au cours des dernières années. En effet, malgré un élan positif vers la réalisation de ces objectifs, qui nous rapproche de la sortie de la catégorie des PMA, la République démocratique populaire lao reste vulnérable face aux chocs extérieurs. Cette année, nous avons ainsi assisté à une augmentation de l'intensité des changements climatiques et des catastrophes naturelles, qui ont causé de lourdes pertes et des dommages considérables à la vie et aux biens des populations dans diverses régions du monde. La République démocratique populaire lao ne fait pas exception : elle a été gravement touchée par des catastrophes naturelles, en particulier par des inondations massives dans tout le pays. Ces inondations, qui constituent la pire catastrophe naturelle de l'histoire de notre pays, ont frappé, à ce jour, 2 409 des 8 464 villages de 115 districts sur 148. Les coûts exacts des pertes et des dommages ne sont pas encore connus, car une évaluation des besoins post-catastrophe sera effectuée dans les mois à venir. Cette calamité a eu de graves répercussions sur les moyens d'existence des populations des zones touchées.

Avec l'aide de pays amis et d'organisations internationales, y compris d'organisations non gouvernementales internationales, et de particuliers, le Gouvernement lao apporte à l'heure actuelle des secours d'urgence aux personnes touchées en leur fournissant des abris temporaires, de la nourriture et des soins de santé. Aussi voudrais-je saisir cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude aux pays amis et aux organisations internationales pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée en ces temps difficiles.

Dans ce contexte, il est plus vital que jamais que les dirigeants du monde honorent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), une grande importance a été accordée à la question des changements climatiques et à la gestion des risques de catastrophe. À cet égard, nous apprécions au plus haut point l'appui que l'ONU continue d'apporter au Plan d'action stratégique commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'ASEAN en matière de gestion des catastrophes pour la période 2016-2020, qui vise à faire face aux changements climatiques, à gérer les catastrophes et à réagir aux effets des changements climatiques sur le développement socioéconomique dans les années à venir.

La lutte contre le fléau de la criminalité transnationale exige des efforts concertés à tous les niveaux. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao demeure fermement résolue à collaborer étroitement avec la communauté internationale, notamment dans la lutte contre les drogues illicites, le commerce illicite des espèces sauvages et la traite des personnes. Le Gouvernement a adopté un plan directeur de contrôle des drogues pour la période 2016-2020, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'ASEAN pour la protection des communautés contre les drogues illicites pour la période 2016-2025, afin de concrétiser la vision d'une ASEAN sans drogues, l'une des grandes priorités à l'ordre du jour régional. Nous sommes également heureux d'appuyer l'Appel à une action concertée face au problème mondial de la drogue, lancé par le Président des États-Unis.

Dans l'action qu'il mène contre la traite des êtres humains, le Gouvernement lao n'a ménagé aucun effort pour lutter contre ce crime odieux et inhumain. Il a notamment adopté diverses lois, réglementations et plans d'action nationaux contre la traite des personnes et est devenu signataire de nombreux accords et mémorandums d'accord régionaux, dont la Convention de l'ASEAN contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, qui visent à prévenir et combattre ce fléau.

L'ONU doit être renforcée afin de pouvoir relever efficacement les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous nous félicitons des initiatives lancées par le Secrétaire général afin de réformer et repositionner l'ONU et d'améliorer sa capacité de répondre aux besoins qui se posent dans le contexte actuel. À cet égard, nous réaffirmons notre point de vue selon lequel les questions de développement doivent rester au cœur de l'action de l'ONU et de ses États Membres, en faire partie intégrante et en être une priorité absolue, parallèlement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales et des droits de l'homme. Nous soulignons également l'importance de renforcer la capacité du système des Nations Unies de s'acquitter de son mandat.

Nous sommes préoccupés par la baisse continue des contributions aux ressources de base des organismes de développement des Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour le développement sur le terrain. C'est pourquoi ma délégation voudrait lancer un

nouvel appel aux pays donateurs et aux partenaires de développement pour qu'ils respectent leurs engagements en matière d'aide publique au développement, à hauteur d'au moins 0,7 % de leur revenu national brut.

Nous reconnaissons tous que la paix et la sécurité sont des conditions préalables au développement socioéconomique de tous les pays. C'est pourquoi nous devons à tout prix maintenir et promouvoir la paix et la sécurité. L'expérience passée a montré que le règlement des différends par des moyens pacifiques est la meilleure façon d'assurer la paix pérenne qui est essentielle au développement durable d'un pays. C'est pourquoi il incombe à la communauté internationale de renforcer la confiance mutuelle afin que nous puissions surmonter ensemble les difficultés qui se posent à l'heure actuelle et rechercher des solutions pacifiques aux différends et aux conflits dont nous sommes témoins dans différentes régions du monde.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du récent sommet historique qui s'est tenu en juin entre les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis d'Amérique, marquant une étape importante dans les relations entre les deux pays. Nous saluons également le troisième sommet entre les dirigeants de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée, dont l'objectif était d'améliorer non seulement les relations bilatérales entre les deux pays, mais aussi de régler la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous espérons que cette dynamique positive sera renforcée, contribuant ainsi au maintien de la paix et de la stabilité et à la dénucléarisation de l'ensemble de la région.

S'il y a eu des évolutions positives dans la péninsule coréenne, ma délégation est préoccupée par l'absence de progrès sur la question palestinienne, dont le règlement n'a que trop tardé. Nous espérons qu'elle sera résolue par des moyens pacifiques afin qu'une solution prévoyant deux États puisse être trouvée, permettant à la Palestine et à Israël de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité dans des frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, en cette ère d'interdépendance, la coopération et le dialogue à l'échelle internationale sont des facteurs clefs d'une coexistence pacifique et mutuellement bénéfique. L'application de mesures d'isolement et de sanctions imposées à un pays quel qu'il soit ne se traduira pas forcément par des avantages pour la communauté internationale. Bien au contraire, elle se traduira par une perte pour tous et ne fera qu'accroître l'hostilité. À cet égard, ma délégation demande instamment que l'embargo imposé à la République de Cuba soit levé. Nous voudrions aussi demander à la communauté internationale de défendre et de renforcer le multilatéralisme qui promeut la coopération plutôt que la confrontation, et qui reste l'une des valeurs fondamentales de la seule et unique organisation universelle – l'Organisation des Nations Unies.

M^me^ Scott (Namibie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Pour terminer, je voudrais exprimer mon soutien au thème de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale – « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables» – qui est vraiment pertinent dans la situation mondiale actuelle et s'agissant des travaux de l'Organisation. Mais pour que tous les objectifs et engagements convenus au niveau international deviennent réalité, il faut une forte volonté politique et un attachement et un appui fermes au multilatéralisme, en particulier pour rendre l'ONU plus forte qu'avant afin qu'elle puisse effectivement être au service et répondre aux besoins de tous les États Membres.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wilfred Elrington, Ministre de la justice, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Belize.

M. Elrington (Belize) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose exprimer les condoléances du Gouvernement et du peuple béliziens au Gouvernement et au peuple indonésiens à la suite du séisme et du tsunami dévastateurs qui ont fait plus de 400 victimes. Dans le même temps, je voudrais aussi exprimer la solidarité du Belize avec la Barbade et Sainte-Lucie – autres pays de la Communauté des Caraïbes – qui sont en train de se relever de la tempête tropicale Kirk, ainsi qu'avec les pays des Caraïbes orientales qui ont été frappés par un tremblement de terre ces derniers jours.

Cette année marque le trente-septième anniversaire de l'indépendance du Belize. Cela fait maintenant quasiment quatre décennies que les Béliziens vivent en liberté, en paix et dans la démocratie dans notre nation souveraine et indépendante. Au cours de cette période, nos dirigeants ont réussi à obtenir des gains modestes dans la quête du développement durable par notre pays, et ce, en dépit du fait que notre pays ait eu à faire face

à une revendication territoriale active – cadeau empoisonné du colonialisme – qui remonte à près d'un demi-siècle avant notre indépendance. C'est à cause de cette revendication que la naissance de notre nation a été longue et difficile. Tous les Béliziens, qui bien sont au fait de l'histoire de notre cheminement vers l'indépendance, savent ce qu'a fait l'ONU pour cela et lui en sont reconnaissants, et à juste titre. C'est la résolution 1514 (XV), adoptée le 14 décembre 1960, qui a permis à tous les peuples colonisés de faire la transition vers l'indépendance. Le Belize est l'un des bénéficiaires de cette résolution et des résolutions fondatrices ultérieures des Nations Unies adoptées entre 1971 et 1980, qui ont exigé de la Grande-Bretagne de lui accorder rapidement son indépendance.

Le 21 septembre 1981, le Belize est devenu indépendant et, tout de suite après, l'Organisation des Nations Unies a admis en son sein notre jeune État démocratique en tant que nouveau Membre, affirmant ainsi sa souveraineté et son intégrité territoriale. Pourtant, 37 ans plus tard, la revendication du Guatemala n'est toujours pas réglée. En effet, les efforts déployés pour régler la plainte devant la Cour internationale de Justice ont échappé au Gouvernement britannique pendant près de 80 ans. Mais les Béliziens vont bientôt – heureusement – décider ou non de saisir l'occasion qui s'offre à eux actuellement de régler définitivement cette revendication, qui sème depuis longtemps la peur dans le cœur de tous les Béliziens et entrave le potentiel de développement de notre pays.

Il ne faut pas perdre de vue la signification du référendum guatémaltèque du 15 avril 2017, par lequel a été ratifiée la décision du Gouvernement guatémaltèque en 2008 de soumettre à la Cour la revendication concernant mon pays. Car, en organisant le référendum, le Guatemala a donné effet à son obligation au titre de l'accord spécial que nos deux pays ont signé de bonne foi. Dans le même temps, une question reste en suspens, sur laquelle nous devons encore nous mettre d'accord. Dans la continuité de cet esprit de bonne foi, nous prions notre voisin le Guatemala de convenir d'une procédure ou d'un protocole pour la prise de mesures de confiance sur le fleuve Sarstoon, notre frontière sud avec ce pays, afin de faciliter la gestion des incidents du type de ceux qui ont suscité de vives tensions entre les deux pays en 2015 et 2016.

Les Béliziens sont maintenant sur le point de vivre un moment véritablement rare et heureux de l'histoire de notre pays. Notre corps électoral a maintenant une occasion unique de déterminer, de belle manière démocratique, le sort de notre pays. Le Gouvernement bélizien a fixé pour le 10 avril 2019 la tenue du référendum national. Ce jour-là, tous les électeurs inscrits pourront jeter leur bulletin de vote dans l'urne, indiquant ainsi s'ils acceptent ou refusent de régler une fois pour toute la revendication guatémaltèque en la soumettant à la Cour internationale de Justice. Dans la perspective de ce plébiscite historique, notre gouvernement a lancé une campagne nationale de sensibilisation pour s'assurer que tous les Béliziens sont pleinement informés de la nature de la revendication et des raisons pour lesquelles elle doit être soumise à la Cour pour règlement.

Parallèlement aux efforts visant à mettre fin à la revendication guatémaltèque et, partant, à renforcer notre sécurité nationale, notre gouvernement continue de s'acquitter de sa tâche principale qui est de promouvoir le développement économique, la création d'emplois, l'accès à l'éducation et aux soins de santé pour tous les citoyens. Pour ce faire, nous nous efforçons de mettre en œuvre notre stratégie de croissance et de développement durable, qui est pleinement alignée sur les objectifs de développement durable. Le système de développement des Nations Unies nous aide dans cet effort via le Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable.

Nous œuvrons aussi inlassablement pour lutter contre le fléau de la pauvreté, qui affecte continuellement notre pays et notre population. Les statistiques actuelles montrent que près de 43 % des Béliziens vivent en deça du seuil de pauvreté, dont 16 % en situation d'extrême pauvreté. Les interventions pour remédier à ce problème incluent trois nouveaux programmes visant spécifiquement les familles indigentes. En plus des avantages financiers, les bénéficiaires reçoivent aussi une aide économique, sociale et psychologique, de même que leurs sont dispensés des cours pour les préparer à trouver un travail rémunéré. Dans le cadre d'un programme de fournitures alimentaires, des rations alimentaires sont aussi distribuées à des prix subventionnés aux familles pauvres.

Un fossé alarmant en matière de connaissances se creuse rapidement entre un petit nombre de Béliziens qui ont la chance d'avoir reçu une bonne éducation, qui sont compétents et ont les moyens de réussir dans un environnement du XXIe siècle caractérisé par une concurrence féroce et axé sur la connaissance, et le grand nombre de ceux qui sont laissés pour compte, sans les compétences et les moyens nécessaires pour

trouver un emploi, se mettre à leur compte ou même participer légitimement et de manière constructive à la vie civique. Pour le développement, la prospérité, la sécurité et la démocratie du Belize, nous devons tout mettre en œuvre pour combler d'urgence ce fossé en matière de connaissances et donner à tous nos jeunes les moyens de faire face aux multiples défis du XXIe siècle.

À cette fin, et en vue d'améliorer l'accès à l'éducation, notre gouvernement construit 35 nouvelles écoles. Depuis l'instauration d'une subvention pour les élèves de l'école secondaire, nous avons constaté une amélioration notable des taux de transition du primaire au secondaire pour les élèves ayant des difficultés scolaires ou socioéconomiques. Tous les élèves des districts et des zones rurales du pays où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée ont automatiquement droit à cette subvention. Cette année, le Gouvernement a élargi la portée de cette subvention afin de réduire au minimum les disparités entre les élèves des zones rurales et ceux des zones urbaines en ce qui concerne les effectifs et les résultats scolaires.

De plus, le Gouvernement est en train d'introduire de nouvelles mesures pour aider les jeunes à risque pour éviter qu'ils ne soient en conflit avec la loi. Nous avons récemment lancé le Belize Youth Challenge Programme, qui se concentre sur l'enseignement de la discipline, de l'organisation personnelle et du travail en équipe, ainsi que des compétences dans les domaines techniques et professionnels. Ce programme encourage en outre les jeunes à devenir des citoyens responsables, patriotes et productifs. En vue d'améliorer la prestation des services de santé, le Gouvernement a pris des mesures en vue de la construction d'un hôpital moderne dans le district de Toledo.

L'année prochaine marquera 25 ans d'appui de l'Organisation au programme d'action pour les petits États insulaires en développement (PEID). Le Belize s'associe à l'appel lancé pour un engagement renouvelé en faveur du cas particulier des PEID et d'un appui systématiquement ciblé pour répondre aux besoins particuliers de ces États, notamment ceux qui ont été énoncés dans la Déclaration de San Pedro par les PEID des Caraïbes, adoptée à Belize en août 2017. Les ouragans et les tempêtes destructeurs qui ravagent les Caraïbes année après année nous rappellent constamment à quel point les PEID situés dans les Caraïbes sont vulnérables. Nous espérons que dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de réformes, le Secrétaire général explorera les moyens par lesquels le système des Nations Unies pour le développement peut accélérer la mise en œuvre du programme d'action pour les PEID.

Notre gouvernement a fait du renforcement de la résilience une partie intégrante de sa planification du développement et met actuellement en œuvre son Plan national d'investissement dans la résilience face aux changements climatiques en vue de tenir compte des incidences des changements climatiques dans la planification nationale des investissements dans tous les secteurs et ministères. Le Gouvernement a également promulgué une réglementation portant sur les mangroves et institué un moratoire de durée indéfinie sur le forage en mer. C'est la première fois qu'un pays en développement prend une mesure aussi importante pour protéger ses ressources marines contre l'exploration et l'extraction pétrolières. Le Belize interdira également les plastiques à usage unique et le polystyrène expansé à partir d'avril 2019.

J'ai le plaisir d'annoncer que le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a décidé récemment de retirer le récif barrière de Belize – le plus grand des Amériques – de la Liste du patrimoine mondial en péril, après avoir pris en compte plusieurs mesures prises par notre gouvernement pour assurer sa protection et son bien-être.

D'un point de vue géographique, le Belize est situé le long de l'itinéraire suivi par des éléments criminels de tous bords qui se déplacent du Sud au Nord pour faire le trafic de leurs marchandises illicites, ce qui a eu des conséquences tragiques pour la paix et la sécurité des Béliziens. Ces 10 dernières années, ce phénomène a entraîné une augmentation alarmante des taux d'homicides dans notre pays, chaque année étant plus meurtrière que la précédente. La lutte contre la criminalité transnationale organisée en Amérique centrale passe par une approche véritablement axée sur la coopération et la collaboration et par un appui multilatéral. Heureusement, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont été des partenaires importants et fiables de notre gouvernement dans la mise en œuvre de programmes visant à s'attaquer aux causes sociales sous-jacentes de ce phénomène et à renforcer les capacités des institutions judiciaires et de protection.

Il ressort clairement de ce que je viens de dire que pour le Belize, l'ONU a une valeur et une importance inestimables. Comme d'autres États Membres de l'ONU, le Belize est bien conscient des limites de l'Organisation,

mais ce n'est pas sans une certaine inquiétude que nous constatons que certaines de ses valeurs fondamentales font l'objet d'attaques constantes, que des organes qui ont été mis en place au prix d'efforts laborieux pour renforcer l'état de droit sont tournés en dérision et que des cadres juridiques internationaux sont mis à l'écart au moyen de mesures unilatérales prises par opportunité politique.

Paradoxalement, ces critiques et ces attaques sont lancées au moment où le monde a le plus besoin d'une Organisation des Nations Unies robuste, et alors que les pays, grands et petits, sont frappés de plein fouet par des catastrophes, naturelles ou anthropiques, à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Par conséquent, tout en reconnaissant la nécessité de réformer les institutions de l'ONU, nous sommes tout aussi conscients du rôle unique et inestimable qu'elle joue dans un monde de plus en plus périlleux. Le Belize craint que si nous gardons le silence et si nous n'élevons pas la voix pour défendre l'ONU et le multilatéralisme, nous risquons de répéter les tragédies du passé et d'abandonner les valeurs mêmes que défend l'ONU – et qu'en fait, nous allons abandonner notre responsabilité même envers l'humanité. L'histoire nous jugera par nos actions et non par nos paroles.

Le Belize appuie toutes les initiatives visant à mettre fin aux conflits qui se prolongent dans le monde entier et qui entraînent des morts, des destructions et des souffrances gratuites. Nous nous faisons l'écho de la revendication des Palestiniens d'un État indépendant, à l'intérieur des frontières de 1967 et avec tous les droits qui en découlent. Nous espérons vivement que la Cour internationale de Justice mettra rapidement un terme à la revendication du Venezuela sur le territoire du Guyana. L'appui du Belize à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Guyana demeure ferme et inébranlable. Par ailleurs, nous appelons de nos vœux la fin, le plus rapidement possible, de la guerre civile au Venezuela.

Le Belize s'associe à l'appel lancé en faveur de la levée du blocus unilatéral, économique, commercial et financier imposé à Cuba et à son peuple, qui constitue une violation du droit international et ne vise aucun objectif légitime. La pression exercée sur le Gouvernement au moyen de ce blocus ne l'a pas amené à se soumettre. En fait, elle a eu l'effet contraire. En puisant dans ses réserves inépuisables de patriotisme et de créativité, Cuba a pu survivre et prospérer à un point tel que sa résilience, sa générosité désintéressée et ses progrès manifestes dans les domaines de la santé publique, de l'éducation et des arts sont reconnus à l'échelle internationale. Il est certainement grand temps, après près de 58 ans, de lever ce blocus pour que Cuba puisse réaliser pleinement son potentiel extraordinaire.

Dans le même esprit de détermination, le Belize réitère, au nom des 23 millions de Taiwanais, son appel en faveur d'une nouvelle approche en matière de participation de Taiwan au système des Nations Unies. Taiwan est la vingt-deuxième économie du monde. C'est une démocratie dynamique qui a pleinement adopté les normes et les règles internationales. Pourtant, en dépit de la reconnaissance mondiale de ses succès et de la volonté des États Membres de l'ONU de faire des affaires avec cette économie en pleine croissance, l'Organisation l'a mise à l'écart. Elle est même allée jusqu'à refuser de reconnaître la légitimité des passeports taiwanais, empêchant ainsi les touristes taiwanais d'entrer dans ses locaux en tant que visiteurs. Dans les faits, elle utilise la résolution 2758 (XXXVI), de 1971, en tant qu'embargo politique et humanitaire contre Taiwan. À notre avis, ce genre d'embargo n'a pas sa place à l'ONU.

Les succès de l'ONU n'ont jamais été remportés en mettant l'accent sur ce qui nous divise. Si nous l'avions fait, nous n'aurions pas adopté une déclaration historique sur les droits de l'homme, un programme de développement porteur de transformation ou une constitution pour les océans et les mers, et nous n'aurions certainement pas conclu un accord-cadre pour une action collective face aux changements climatiques. En mettant l'accent sur ce qui nous unit, nous pouvons faire des progrès pour combler les lacunes du droit de la mer afin de garantir que des règles équitables soient appliquées même dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

De même, nous pourrons prendre une décision finale en Pologne pour donner pleinement effet à l'Accord de Paris et mobiliser l'élan qu'il faut compte tenu du niveau d'ambition et d'appui nécessaire pour prévenir les incidences négatives irréversibles des changements climatiques. Le Belize est prêt à s'engager à relever son ambition et exhorte les autres pays à nous rejoindre en 2020 pour mettre le monde sur la voie qui mène à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

En conclusion, dans notre humble défense de ce qui nous appartient à juste titre, le Belize a traversé de nombreuses épreuves. Nous retrouvons notre lutte dans celle de nombreux autres pays qui se sont vu refuser la pleine jouissance de leurs droits et la pleine réalisation de leur potentiel. Cependant, nous sommes convaincus que

le droit triomphera et qu'en fin de compte, nos valeurs communes de justice et notre foi en la dignité humaine nous rapprocheront toujours plus des résolutions dont le monde a besoin. Nous persévérons donc, au service de l'Organisation des Nations Unies et de tous les peuples du monde, armés de nos valeurs et d'un espoir tenace dans la paix et la sécurité.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Osman Saleh Mohammed, Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée.

M. Mohammed (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux autres orateurs et à féliciter la Présidente de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.

Chaque année, ce forum offre aux États Membres une tribune appropriée pour aborder des questions critiques relatives à la paix et à la sécurité internationales, et à leurs ramifications sur le plan du développement national et humain. Dans cet esprit, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur un certain nombre de questions essentielles de la plus haute importance pour mon pays et pour notre région dans son ensemble.

Comme toutes les personnes présentes le savent, l'Érythrée et l'Éthiopie ont récemment signé un accord de paix historique qui met un terme à un chapitre sombre de deux décennies de guerre, de tensions et de conflits persistants. Cette réalisation historique – même si elle a mis près de 16 ans à se concrétiser – va permettre aux deux pays de canaliser leurs ressources, leur potentiel et leur énergie positive exclusivement vers le développement dont ils ont tant besoin. Elle a déjà insufflé espoir et optimisme aux peuples des deux pays. Le dividende positif pour la paix et la sécurité régionales qu'elle a généré est si clair qu'il ne mérite pas d'être souligné. C'est d'ailleurs ce qu'attestent clairement les nouveaux cadres de coopération globale qui ont été mis en place au cours des deux derniers mois, ou qui sont en passe de l'être, au niveau régional. L'Érythrée tient à exprimer sa gratitude aux différents pays qui ont contribué de diverses manières et manifesté leur bonne volonté politique pour appuyer le succès du processus historique en cours.

Qu'il me soit permis à présent d'aborder une injustice troublante qui frappe mon pays depuis près d'une décennie. Je fais référence aux sanctions injustifiées qui ont été imposées à l'Érythrée en décembre 2009 et en 2011. Face aux vents de paix qui soufflent dans notre région, plusieurs membres du Conseil de sécurité appellent aujourd'hui à la levée immédiate de ces sanctions déplorables. Toutefois, le discours diplomatique n'est pas totalement cohérent. Il se trouve que certains pays évoquent des conditions préalables et des prétextes, procéduraux et autres, dans le but apparent de changer les règles du jeu et de maintenir les sanctions illégales contre l'Érythrée. En tant que partie lésée qui a été l'objet d'un déni de justice pendant neuf longues années, l'Érythrée ne peut ni ne veut plaider la clémence ou la magnanimité. Le peuple et le Gouvernement érythréens continueront de défendre leurs droits jusqu'à ce que justice soit faite et que les torts qui leur ont été causés soient réparés.

Les transgressions perpétrées contre l'Érythrée sont à bien des égards symptomatiques de l'arrogance et des jeux de pouvoir pervers qui ont largement régi les relations internationales ces derniers temps. La spirale des crises, de l'instabilité, des guerres et des conflits qui a fait rage et continue de faire rage dans diverses parties du monde est la conséquence inévitable de l'absence de justice; elle résulte d'un déséquilibre des pouvoirs au niveau international. Lorsque l'état de droit est foulé aux pieds et remplacé par la logique de la force et que l'équilibre mondial du pouvoir est compromis, les conséquences inévitables sont des crises insolubles et des guerres qui s'aggravent.

C'est dans ce contexte mondial déconcertant que l'Érythrée a été pour la première fois prise pour cible et fait l'objet de sanctions illégales et injustes le 23 décembre 2009. Je n'accablerai pas les membres de l'Assemblée avec les détails des faits incontestables sur la manière dont les sanctions ont été imposées et pourquoi elles l'ont été, car toutes les informations pertinentes, y compris les communications confidentielles – WikiLeaks, entre autres – sont depuis longtemps dans le domaine public et disponibles pour examen. Toutefois, en résumé, l'interaction des forces et des facteurs à l'origine des sanctions a été la suivante.

Premièrement, les principaux architectes des sanctions ont été les précédentes administrations des États-Unis, qui ont estimé qu'elles pouvaient utiliser leur pouvoir inattaquable et leur coercition brute pour faire adopter des mesures punitives par le Conseil de sécurité contre un petit pays et un peuple afin de promouvoir leur programme régional malavisé. Dans ce contexte, il convient de rappeler que certains responsables de ces administrations américaines avaient envisagé d'adopter des sanctions similaires contre l'Érythrée en 1999 et

2000, au plus fort de la guerre frontalière avec l'Éthiopie, afin d'imposer des arrangements asymétriques par des moyens coercitifs. Les accusations fabriquées de toutes pièces en 2009 étaient en fait des tentatives improvisées de mise en œuvre d'un programme global.

La deuxième raison de l'adoption de sanctions a été l'incapacité du système des Nations Unies d'empêcher que des torts tels que ceux-là ne se produisent, en particulier à cause de défauts systémiques et de marchandages politiques dans le fonctionnement du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, il convient également de rappeler que le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure significative à l'encontre de l'Éthiopie, en dépit du fait que les régimes éthiopiens précédents ont violé de manière flagrante la Charte des Nations Unies et l'Accord entre le Gouvernement de l'État d'Érythrée et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie garanti par ce même Conseil de sécurité, en refusant de se conformer aux décisions définitives et exécutoires de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie du 13 avril 2002.

Un troisième facteur qui a motivé l'adoption de sanctions a été le fait que les gouvernements en place à l'époque servaient les intérêts des grandes puissances. Dans le cas de l'Érythrée, les principaux artisans des sanctions à son encontre ont eu recours à des chevaux de Troie régionaux pour donner à leurs résolutions un visage africain.

Les sanctions imposées à l'Érythrée au cours des neuf dernières années ont entraîné des dommages économiques considérables pour le pays et infligé des souffrances inutiles à sa population. Les campagnes de diffamation et de dénigrement qui les ont accompagnées ont porté un préjudice incommensurable à la réputation du pays ainsi qu'aux perspectives et au potentiel d'investissement. Mais les conséquences peut-être les plus pernicieuses sont l'instabilité et l'insécurité régionales que cette situation a provoquée et exacerbée. Les coûts réels qui en ont découlés et les opportunités qui ont été perdues, aux niveaux tant national que régional, sont énormes.

Alors que la paix et la coopération négociées dans la région ont été largement saluées, certains pays ont décidé de faire fi de la vérité et de prolonger le régime de sanctions en Érythrée, ce qui est proprement ahurissant. Au cours des six dernières décennies, le peuple érythréen a livré des combats longs et difficiles pour faire avancer la cause de la justice et favoriser un climat propice à la sécurité et à la stabilité mutuelles dans la région. Ces convictions solides et cet héritage lui ont permis de résister à tous les maux et de surmonter toutes les conséquences de ces sanctions iniques. Grâce à la résilience qui le caractérise et à son dur labeur, il est venu à bout des injustices dont il a été victime.

Pour terminer, comme je l'ai souligné précédemment, le peuple érythréen n'a commis aucun crime, ni aucune transgression, qui l'obligerait à solliciter la clémence. Il demande, dès lors, non seulement la levée immédiate des sanctions, mais aussi, et il le mérite, des réparations pour les dommages subis et les occasions perdues.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Urbino José Gonçalves Botelho, Ministre des affaires étrangères et des communautés de Sao Tomé-et-Principe.

M. Botelho (Sao Tomé-et-Principe) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord me joindre à tous ceux qui m'ont précédé à la tribune pour transmettre, au nom du Gouvernement et du peuple santoméens, nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple indonésiens, ainsi qu'aux familles touchées par le séisme qui a frappé ce pays ami.

C'est pour moi un grand honneur et un véritable plaisir de m'adresser pour la première fois à l'Assemblée générale, en tant que Ministre des affaires étrangères et des communautés, représentant la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. Je suis particulièrement ravi d'adresser mes premières paroles à S. E. M^me^ María Fernanda Espinosa Garcés, que je félicite de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, et à qui j'exprime notre appui pour la durée de son mandat, qui sera, nous en sommes convaincus, très fructueux. Nous notons que Son Excellence n'est que la quatrième femme à assumer une fonction aussi noble et formons le vœu que ce nombre augmentera à l'avenir au nom d'une plus grande inclusion des femmes aux postes importants de l'Organisation.

Je félicite également le Président sortant, S. E. M. Miroslav Lajčák, d'avoir mené les travaux de la session précédente de l'Assemblée générale de manière avisée, avec diligence et abnégation dans un contexte international extrêmement difficile.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à la mémoire de l'ancien Secrétaire général

Kofi Annan, décédé en août. C'était un homme qui a consacré sa vie à rendre le monde plus pacifique et qui a œuvré inlassablement à cette fin, sans jamais oublier notre humanité. Nous devons préserver son héritage en continuant de renforcer l'Organisation en tant que garante ultime et mondiale de la recherche de solutions pacifiques, durables et consensuelles, légitimées par le droit international, afin d'atteindre les objectifs de paix, de sécurité, de stabilité et de progrès pour tous auxquels nous aspirons.

Nous nous félicitons du choix du thème retenu pour cette session, « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables ». En effet, l'Organisation est confrontée à des défis très complexes, pour lesquels elle est appelée à apporter des réponses efficaces, concrètes et complètes qui sont véritablement pertinentes pour tous.

Je soulignerais la question des migrations, à propos de laquelle l'ONU se doit de jouer un rôle de chef de file en tout temps en favorisant le dialogue entre les pays, recherchant des solutions mondiales, promouvant des politiques concertées d'accueil des réfugiés et aidant les pays d'origine à mieux traiter ce problème mondial, qui a souvent des conséquences dévastatrices pour ceux qui, en quête de meilleures conditions de vie, sont exposés à des injustices flagrantes aux quatre coins du monde.

Si nous voulons vraiment édifier des sociétés pacifiques, équitables et durables, nous devons poursuivre nos efforts pour non seulement trouver des solutions à ces problèmes, mais aussi pour parvenir, autour de la table des négociations, à des règlements qui permettent d'atténuer les conséquences des conflits armés dans le monde et de prévenir l'émergence et la montée de tensions régionales, susceptibles d'engendrer de nouveaux conflits. C'est pourquoi, de cette tribune, nous lançons un vibrant appel en faveur de la poursuite du dialogue afin de résoudre pacifiquement les tensions qui éclatent sur toute la planète et les conflits qui continuent de faire des milliers de victimes innocentes, en particulier en Syrie. Nous continuons également d'exhorter à la conclusion d'un accord en République centrafricaine afin de mettre un terme, par la voie de la négociation, à un conflit qui a infligé des souffrances à des milliers de personnes et provoqué une grave crise humanitaire dans le pays en raison de la situation des réfugiés.

Nous félicitons chaleureusement notre sœur, la République de Guinée-Bissau, d'avoir convoqué les élections législatives pour le mois de novembre prochain, et nous lui adressons nos meilleurs vœux de succès, étant convaincus que ces élections ouvriront une nouvelle ère de concorde et de prospérité avec la reprise du fonctionnement régulier de ses institutions démocratiques. De même, nous saluons la convocation par la République démocratique du Congo des élections générales pour le mois de décembre prochain et espérons sincèrement qu'elles seront libres, transparentes et équitables et se dérouleront dans un climat de paix et d'harmonie.

Nous notons également avec satisfaction les mesures positives qui ont été prises dans le cadre des processus de réconciliation entre l'Éthiopie et l'Érythrée, ainsi qu'entre les parties belligérantes en République du Soudan du Sud, et les encourageons vivement à poursuivre dans cette voie.

En ce qui concerne la situation au Sahara, nous exprimons notre appui aux efforts déployés par le Secrétaire général et son envoyé personnel pour relancer le processus politique sur la base des paramètres fixés par le Conseil de sécurité en 2007, et nous nous félicitons de l'adoption de sa résolution 2414 (2018), qui appelle à trouver une solution politique réaliste, pragmatique et durable au conflit. Nous saluons également les efforts sérieux et crédibles consentis par le Maroc pour trouver une solution politique et définitive aux problèmes de la région et appuyons son initiative en faveur de l'autonomie.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe se félicite de l'évolution historique de la situation dans la péninsule coréenne et exhorte tous les acteurs concernés à poursuivre le dialogue et les négociations dans l'intérêt de toutes les parties, en vue d'assurer le développement de toute la région.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, nous appelons au dialogue et à la poursuite des négociations en vue de trouver une solution pacifique et négociée, qui respecte le droit du peuple palestinien de décider de son propre destin, conformément aux principes fondamentaux du droit international.

Dans le même ordre d'idées, nous renouvelons notre appel en faveur de la poursuite des efforts visant à normaliser les relations entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique afin que nous puissions voir dans les meilleurs délais la levée de l'embargo commercial, qui fait obstacle au progrès de ce pays ami depuis des décennies.

Une fois de plus, hélas, nous déplorons les actes terroristes qui continuent de faire tant de victimes de par le monde. Ces actes odieux, qui font fi de la vie humaine, mériteront toujours notre condamnation la plus ferme et la plus véhémente. Nous saisissons également cette occasion importante pour condamner une fois de plus les actes terroristes commis par Boko Haram sur le territoire de notre voisine et sœur, la République fédérale du Nigéria. Les conséquences dévastatrices de ces attaques continuent de compromettre le développement et la sécurité de l'ensemble du golfe de Guinée. De même, nous condamnons énergiquement les actes terroristes qui ont causé tant de souffrances aux peuples martyrs de la région du Sahel, en particulier au Mali, au Niger et au Burkina Faso.

Nous réaffirmons la ferme volonté de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe de collaborer activement avec ses partenaires régionaux et internationaux dans le cadre de toutes les initiatives visant à endiguer ce phénomène dans nos sociétés. Ce n'est qu'en agissant de concert que nous pourrons véritablement construire des sociétés pacifiques, équitables et durables, comme le suggère le thème de cette session.

Le rôle de chef de file que joue l'Organisation va incontestablement de pair avec les mesures de lutte contre les changements climatiques. Nous sommes confrontés chaque jour aux effets dévastateurs des changements climatiques dans le monde. Les catastrophes naturelles se produisent à une échelle de plus en plus vaste et avec une intensité croissante, entraînant des pertes humaines, en particulier dans les régions les moins développées de notre planète. Les efforts mondiaux doivent se poursuivre sous les auspices de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. De fait, c'est une responsabilité qui doit être partagée par tous, car il nous incombe à tous de préserver l'avenir des générations futures.

Au début de ma déclaration, j'ai évoqué les effets des changements climatiques, dont le cas le plus récent s'est malheureusement produit en Indonésie. Il est urgent d'appliquer les dispositions de l'Accord de Paris afin que les ressources techniques, financières et humaines nécessaires soient dûment orientées vers ce défi redoutable que nous devons relever. Nous formons le vœu que la prochaine vingt-quatrième session de la Conférence des Parties, qui se tiendra à Katowice, en Pologne, sera couronnée de succès et que le dialogue qui s'y déroulera aboutira à une mise en œuvre effective de l'Accord. Sao Tomé-et-Principe fera tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en lumière l'importance cruciale que revêtent des initiatives communes et universelles afin d'adopter les politiques nécessaires à cette fin.

De même, nous soulignons notre soutien aux objectifs de développement durable, dont la réalisation profitera véritablement à tous. L'appui de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies sera nécessaire pour formuler et mettre en œuvre les politiques nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Sao Tomé-et-Principe tient à noter que ce type de collaboration a été mis en pratique dans notre pays.

Nous devons également souligner et saluer les efforts que continue de déployer l'Union africaine pour mettre en œuvre l'Agenda 2063, un programme qui ne laisse personne de côté. Nous sommes convaincus que sa réalisation permettra aux pays africains de s'affranchir des chaînes de la pauvreté et d'offrir à leurs peuples un avenir meilleur. L'esprit qui nous a guidés jusqu'à présent doit continuer à être renforcé, en tenant compte de nos spécificités et en gardant constamment à l'esprit ce qui nous unit : le bien-être et le développement de l'Afrique dans son ensemble.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, petit État insulaire en développement, avec toutes les contraintes que cela suppose, mène une politique adaptée à sa réalité, dans le respect de sa diversité multiculturelle et des droits de l'homme. Avec une économie très vulnérable face aux chocs extérieurs, le Gouvernement actuel a conçu et déployé des efforts pour réaliser un ambitieux programme de transformation à l'horizon 2030. Ces mesures suivent de près les lignes directrices des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine que j'ai mentionné précédemment.

La tâche a été difficile, mais nous tenons à saluer l'appui que nous avons reçu d'organisations qui ont collaboré étroitement avec le Gouvernement, ainsi que de nos importants partenaires bilatéraux, à qui nous exprimons nos sincères remerciements. Comme il s'agit d'un chantier inachevé, nous espérons pouvoir encire compter sur ces contributions.

Le 7 octobre, Sao Tomé-et-Principe tiendra des élections législatives, locales et régionales. Nous invitons la communauté internationale, en tant qu'observateurs indépendants, à se joindre à nous une fois de plus pour témoigner de la force, de la qualité

et de la maturité de notre démocratie, qui sera encore consolidée par ces élections.

L'ONU doit assumer le rôle de chef de file qui lui revient dans les efforts qui sont déployés à l'échelle planétaire pour assurer le développement de tous les peuples, rechercher inlassablement des solutions pacifiques aux conflits qui continuent d'exister de par le monde, lutter contre les changements climatiques, réduire les inégalités, promouvoir l'égalité et l'équité des sexes, combattre le terrorisme et la haine fondée sur la race, l'orientation sexuelle et les croyances religieuses, encourager le dialogue interculturel entre les peuples et défendre sans concession la paix et les droits de l'homme. Ces valeurs – et nous sommes sûrs que nous les partageons tous – doivent être défendues en tout temps, et tous nos efforts doivent tendre à les protéger et à les renforcer dans un esprit de dialogue franc et ouvert qui bénéficie à tous.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe maintient et réaffirme également son attachement sans équivoque aux idéaux de paix et de fraternité entre les peuples, et s'efforcera toujours de collaborer étroitement dans le cadre des initiatives visant à définir les responsabilités partagées et à trouver des solutions communes à nos problèmes communs, en vue de bâtir des sociétés plus prospères, pacifiques, équitables et durables, conformément aux idéaux de l'Organisation.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sidiki Kaba, Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur de la République du Sénégal.

M. Kaba (Sénégal) : Au nom du Président de la République du Sénégal, S. E. M. Macky Sall, et de son gouvernement, je voudrais adresser à la Présidente mes chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Au-delà du choix judicieux des États Membres sur sa personne et son pays, l'Équateur, ce sont toutes les femmes du monde qui sont honorées. Qu'elles reçoivent, par ma voix, les hommages appuyés du Sénégal pour leur apport inestimable et leur combat inlassable pour le bien-être de l'humanité. Je voudrais également saisir l'opportunité de cette tribune pour saluer le travail accompli par son prédécesseur, M. Miroslav Lajčák.

Au Secrétaire général, M. António Guterres, je réitère mes vœux de succès et de réussite dans les réformes qu'il entreprend pour donner à notre Organisation les moyens de mieux satisfaire les nouvelles exigences de dynamisme et d'efficacité de notre époque. C'est justement dans ce souci permanent de réformer l'Organisation des Nations Unies et de lui consacrer davantage d'outils et de moyens, afin de répondre aux attentes et aspirations légitimes des peuples que résident, me semble-t-il, l'intérêt et la haute portée du thème de cette session intitulé : « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables ».

Ce thème, actuel et pertinent, nous donne l'occasion d'évaluer notre action collective à l'aune de nobles idéaux de paix, de sécurité, de stabilité, de respect des droits de l'homme et de prospérité durable que nourrissaient les pères fondateurs de l'ONU, pour mieux appréhender les multiples défis du moment, dans un monde si troublé et en profonde mutation. Ces défis globaux qui ont pour noms : terrorisme, dérives extrémistes, xénophobes et racistes, pauvreté, phénomènes migratoires, réchauffement climatique, régulation du numérique etc., requièrent, de notre part, des solutions globales et inclusives, par la voie du multilatéralisme.

L'Organisation des Nations Unies est, par essence, le siège et l'incarnation de ce multilatéralisme. Elle reste la seule tribune où peuvent s'élaborer et se concevoir des solutions concertées à portée universelle. Aussi par fidélité à cette vocation à la fois historique et actuelle de l'ONU nous incombe-t-il, plus qu'avant, de renforcer notre ancrage dans le multilatéralisme pour asseoir, de manière irréversible, l'idéal d'un monde meilleur, où l'être humain demeure au cœur des préoccupations.

Le monde actuel est marqué par un pessimisme grandissant quant à l'efficacité même des Nations Unies, que d'aucuns accusent parfois, à tort ou à raison, de s'écarter de sa Charte, et d'être incapables d'apporter des réponses adéquates aux problèmes des populations et aux crises aiguës qui menacent sérieusement notre planète et la vie sur terre. Dans un tel contexte, il nous revient de prouver, si besoin en est encore, que l'ONU demeure une plate-forme incontournable dans la conduite des affaires mondiales. Son échec est celui de tous. Son succès est aussi celui de tous.

Pour améliorer l'efficacité de notre Organisation, il nous faut surmonter nos divergences idéologiques ou politiques pour construire une ONU plus forte, garante de l'effectivité du multilatéralisme et à même

de promouvoir, entre autres, les droits de l'homme, le développement durable et l'avènement d'un monde à l'abri de la peur et de la misère, un idéal qui demeure la plus haute aspiration de l'humanité. La réalisation du développement durable, dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale, devrait aussi guider nos actions collectives. Ce but commun devrait continuer à nous animer, afin que nous honorions les engagements pris au mois de septembre 2015 pour faire aboutir, avec succès, le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans la même veine, il est tout aussi important de conclure le cycle de négociations de Doha et de s'entendre sur des règles commerciales justes, démocratiques et durables, prenant en compte les intérêts des pays en développement, notamment ceux d'Afrique. Des échanges mutuellement bénéfiques, qui protègent l'investissement, rémunèrent au juste prix les matières premières et génèrent une prospérité partagée s'imposent alors, plus que jamais. De plus, un instrument pour mettre fin à l'évasion fiscale et aux flux financiers illicites, qui compromettent les efforts de développement du continent africain, s'impose tout aussi.

En outre, il est nécessaire de nous entendre sur les questions liées aux changements climatiques. À cet égard, je voudrais réitérer, ici, le soutien de mon pays à l'Accord de Paris auquel il reste attaché, ainsi qu'à la lutte contre la désertification et l'érosion côtière, en particulier. Pays africain et côtier particulièrement vulnérable aux changements climatiques, le Sénégal réitère son appel pour une meilleure dotation du Fonds vert pour le climat, de manière à donner la chance aux États moins pollueurs et davantage exposés aux changements climatiques, comme les nôtres, d'entreprendre les mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées.

Dans la même veine, il serait indiqué, pour le bien collectif, de s'accorder sur les enjeux liés à l'environnement et d'œuvrer au renforcement du dispositif juridique international en la matière, à travers l'adoption d'un Pacte mondial pour l'environnement. Le même esprit de consensus devrait également prévaloir s'agissant notamment des questions relatives au financement du développement, au désarmement et à la lutte contre le terrorisme.

Pour rendre l'Organisation plus utile, il nous faudrait parachever les processus de réformes engagées pour que l'ONU s'adapte à la nouvelle configuration politique mondiale et aux défis de ce monde totalement différent de celui qui l'a vu naître. C'est pourquoi nous devrions faire montre de plus de volonté politique pour nous accorder, enfin, sur la réforme du Conseil de sécurité en corrigeant, en particulier, l'injustice historique subie par l'Afrique, qui demeure le seul continent dépourvu d'un siège de membre permanent au Conseil de sécurité.

Avec la même détermination, nous devrions également œuvrer davantage à la matérialisation du droit du peuple palestinien à un État viable, avec Jérusalem-Est comme capitale, coexistant en paix avec l'État d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et garanties.

Par ailleurs, l'adoption d'un pacte mondial sur les migrations, traitant des opportunités et des défis à relever dans ce domaine, est, à nos yeux, plus que nécessaire et serait salutaire pour une population migratoire estimée à 3 % de la population mondiale, soit plus de 200 millions de personnes. En somme, il faudrait réorienter l'action de l'ONU et renforcer son pouvoir à l'échelle mondiale. Autrement, il nous sera impossible de réaliser les idéaux de paix, de prospérité, de justice sociale et d'amitié entre les peuples inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Pour une ONU proche des peuples et au service des nations, nous gagnerions à relever le pari du développement durable. À cet égard, il me plaît de faire écho à l'appel lancé par la communauté internationale, qui s'est réunie en février à Dakar, dans le cadre de la reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation. Le Sénégal espère que les engagements pris à cette occasion pour mobiliser 3,1 milliards de dollars en faveur du secteur stratégique qu'est l'éducation seront honorés pour sortir des milliers d'enfants – notamment des filles – des ténèbres de l'ignorance pour les projeter dans les lumières du savoir.

Mon pays accorde une grande priorité à l'amélioration de la situation des femmes et des jeunes. C'est la raison pour laquelle des programmes sociaux hardis sont en train d'être menés, dans le cadre du Plan Sénégal Émergent à l'horizon 2035, en vue d'assurer leur autonomisation et leur responsabilisation.

Mon pays reste également attaché à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 6 relatif à l'eau. Je dois rappeler, à cet égard, que le Sénégal va accueillir le neuvième Forum mondial de l'eau, en 2021. À cela s'ajoute le choix porté sur le Sénégal pour, d'une part, diriger le Programme hydrologique international de l'UNESCO et, d'autre part, présider

cette année l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, qui demeure un modèle mondialement connu et reconnu comme meilleur exemple en matière de gestion pacifique des eaux transfrontières.

Le Sénégal, qui a été honoré par le choix porté également sur le Président Macky Sall pour être membre éminent du Groupe de haut niveau sur l'eau, mis en place conjointement par le Secrétaire général des Nations Unies et le Président de la Banque mondiale, s'appuiera aussi sur la thématique « Eau, paix, sécurité » inscrite pour la première fois à l'ordre du jour du Conseil de sécurité lors de sa présidence dudit Conseil, en novembre 2016.

Je tiens donc à réitérer nos remerciements pour la confiance qui a été accordée au Sénégal dans ces différents cadres et à solliciter le soutien de tous pour la réussite du neuvième Forum de l'eau. Dans la même veine, il me plaît de souligner que Dakar abritera, les 17 et 18 janvier 2019, la troisième édition de la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique. Elle constituera une belle opportunité pour esquisser des programmes innovants de développement économique et social.

C'est le lieu aussi de saluer le modèle de partenariat réussi entre le Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le développement, notamment dans la mise en œuvre du Programme d'urgence de développement communautaire, lancé par le Président Macky Sall et qui, en application du principe « Ne laisser personne derrière », permet de changer qualitativement les conditions de vie des populations rurales. Le Sénégal est disposé à partager son expérience dans ce domaine.

Je voudrais faire part du souhait du Sénégal de briguer la présidence du Conseil des droits de l'homme en 2019. Il a déjà obtenu l'endossement de l'Union africaine et compte sur le précieux appui des membres présents pour réussir cet important mandat. Il me plaît aussi de convier les membres, les 5 et 6 novembre prochain, à la cinquième édition du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique qui portera sur le thème : « Paix et Sécurité en Afrique : enjeux de stabilité et de développement durables », en sollicitant l'implication des uns et des autres pour le succès de ce rendez-vous majeur.

Pour conclure, souvenons-nous qu'à sa naissance, l'ONU symbolisait les espoirs les plus fervents de l'humanité. Elle les incarne aujourd'hui plus que jamais. Elle demeure la seule institution mondiale dont la légitimité et la compétence découlent de sa composition universelle et dont le mandat porte sur les trois piliers fondamentaux que sont la paix et la sécurité internationales, le développement, et les droits de l'homme. Prendre la pleine mesure de nos responsabilités historiques et des espoirs placés en l'ONU, c'est donc en faire une organisation au service exclusif des États Membres, de leurs populations et de l'humanité dans toute sa diversité.

Aussi voudrais-je partager ce cri de cœur de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, paix à son âme, à qui je voudrais rendre un hommage appuyé. Il disait :

> « N'oublions pas, cependant, pourquoi l'ONU importe. Elle n'importe que dans la mesure où elle peut utilement contribuer à résoudre les problèmes et à accomplir les tâches [pour le bien de l'humanité]. […] Ne perdons pas cela de vue, car le rôle que l'Organisation aurait à jouer au XXI^e siècle se réduirait alors à peu, sinon à rien. » (*A/54/PV.94, p. 4*)

Aussi, voudrais-je exhorter la communauté internationale à une mobilisation constante pour la réalisation effective de l'idéal commun d'un monde meilleur pour tous, afin que cette terrible mais non moins lucide mise en garde d'une possible inutilité de notre organisation ne devienne une cruelle réalité destructrice du plus bel espoir de l'humanité.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kalla Ankourao, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur de la République du Niger.

M. Ankourao (Niger) *:* Je voudrais tout d'abord féliciter la Présidente pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Je voudrais également adresser aux autres membres du Bureau mes sincères salutations. À l'endroit de son prédécesseur, S. E. M. Miroslav Lajčák, j'adresse mes félicitations pour 1e brio avec lequel lui et son équipe ont dirigé les travaux de la session écoulée.

Au Secrétaire général, M. António Guterres, je voudrais témoigner la gratitude de mon pays pour son engagement au service de l'ONU et réaffirmer le soutien du Niger pour la poursuite des réformes courageusement engagées en vue d'adapter notre organisation commune aux exigences et aux défis des temps modernes. Les défis, comme nous le savons tous, sont certes énormes.

Mais, grâce à sa détermination et à l'excellente équipe qui l'accompagne, nous sommes convaincus que nous pourrons atteindre les résultats escomptés. À cet égard je voudrais l'assurer de tout le soutien de ma délégation.

En plaçant la présente session sous le thème intitulé « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables », il est à la fois fait un rappel opportun des mobiles profonds ayant conduit à la création de l'ONU et lancé un appel au renouvellement de notre confiance en cette dernière. Par conséquent, ma délégation ne peut que se réjouir de ce choix thématique bien approprié dans un monde en proie à de multiples défis comme le terrorisme, l'extrémisme violent, les changements climatiques, la question migratoire ou encore la pauvreté, toutes choses dont les solutions appellent à une plus grande coopération internationale et un engagement responsable de tous. À cet égard, le Niger estime que l'Organisation des Nations Unies reste et demeure une organisation précieuse et irremplaçable non seulement pour la paix et la sécurité internationales, mais aussi pour répondre efficacement aux différents défis auxquels nos États sont confrontés. En d'autres termes, mon pays accorde une place de choix au multilatéralisme et au rôle fédérateur de l'ONU. La conjugaison de nos efforts et de nos ressources pour des solutions communes reste la meilleure solution pour assurer la paix, la sécurité et le développement harmonieux de l'humanité.

S'agissant d'abord de la question migratoire, le Niger se félicite de la finalisation du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, premier arrangement international mis en place par l'ONU pour la gouvernance de la migration. La lutte contre la migration irrégulière et d'autres pratiques abjectes, comme le trafic illicite des migrants et la traite des êtres humains, a été, ces dernières années, au centre de nombreuses rencontres internationales. De nombreux engagements ont été pris lors de ces rencontres dans le but d'éradiquer ces fléaux. C'est pour mettre en œuvre ces engagements que le Niger a, en 2016, défini et mis en œuvre une doctrine opérationnelle reposant sur une législation équilibrée et des mesures réglementaires appropriées ayant permis à mon pays d'enregistrer des résultats probants. À titre indicatif, entre octobre 2016 et janvier 2018, nous avons réduit de 90 % le nombre de migrants potentiels entrant par mois dans la ville d'Agadez, porte principale d'entrée et de sortie des migrants au Niger. En 2017, 268 trafiquants ont été déférés devant les tribunaux et 140 de leurs véhicules ont été immobilisés. Ces différents résultats, unanimement reconnus et salués par la communauté internationale, sont le fruit de l'engagement et de la volonté politique du Président Mahamadou Issoufou de lutter contre la migration irrégulière et la traite des personnes et de contribuer à l'éradication des traitements inhumains et dégradants subis par les migrants dans leur aventure au-delà d'Agadez.

C'est le lieu de saluer la coopération entre le Niger et l'ONU à travers ses deux agences, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, qui contribuent de manière significative à la gestion des flux migratoires dans mon pays. La Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, prévue en décembre prochain à Marrakach, en vue de l'adoption du pacte international, sera assurément cruciale. Le Niger, pays de transit par excellence, sera présent à Marrakech pour apporter son soutien à cette démarche qui marquera le point de départ d'une coopération internationale structurée sur la migration.

Les objectifs de développement durable demeurent l'une des préoccupations majeures de la communauté internationale, en général, et des pays en développement, en particulier. Trois ans après leur adoption, mon pays vient de présenter son premier rapport d'examen national volontaire de mise en œuvre à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu en juillet dernier ici même à New York. Ce forum, qui a été placé sous le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes », a constitué pour le Niger une occasion de partager avec le reste de la communauté internationale les avancées réalisées par mon pays, notamment dans les domaines de l'accès à l'énergie, à l'éducation et aux services de santé, ainsi que sur les questions sécuritaires. Dans le cadre de la poursuite des efforts de développement, le Niger a adopté sa stratégie de développement durable pour une croissance inclusive – Niger 2035 –, traduite dans son plan de développement économique et social 2017-2021 qui constitue le cadre national d'opérationnalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette stratégie prend également en compte l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour le développement du continent, dont l'un des instruments clefs de mise en œuvre, la Zone de libre-échange continentale africaine, a été adoptée en mars dernier au Rwanda à l'occasion d'un sommet extraordinaire de l'Union africaine organisé à cet effet.

Ladite zone de libre-échange vise notamment à surmonter la dépendance à l'égard des exportations des produits de base et à promouvoir la transformation sociale et économique pour une croissance inclusive, une industrialisation et un développement durable sur l'ensemble du continent. Des efforts considérables de mobilisation des ressources internes sont poursuivis sans relâche conformément à l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Mais force est de constater que nombre de défis restent à surmonter pour atteindre les objectifs contenus dans ces différents programmes, d'où la nécessité de la mise en œuvre efficiente d'un partenariat mondial plus volontariste et plus équitable, et ce, conformément, aux engagements pris par les pays développés relativement à l'aide publique au développement.

Par ailleurs, le Niger, pays sahélien aux deux tiers désertiques, subit de plein fouet les impacts du dérèglement climatique dont les conséquences économiques sur la vie des populations sont à la limite du supportable. L'Accord de Paris sur les changements climatiques de 2015 constitue une chance unique pour sauver notre planète. Le Niger se fait un point d'honneur à mener à bien les activités inscrites dans la feuille de route découlant de cet accord. À cet effet, il abritera en novembre prochain, sur convocation du Président Mahamadou Issoufou, Président de la Commission climat pour la région du Sahel, une table ronde des partenaires techniques et financiers pour définir les conditions de mise en œuvre du plan d'investissement climat de la zone Sahel. J'invite donc la communauté internationale ainsi que nos différents partenaires à y participer. Le financement de ce plan permettra aux pays du Sahel de mieux prendre en charge l'impact du dérèglement climatique sur les populations et les écosystèmes.

Le défi démographique constitue un autre axe prioritaire pour mon pays, qui connaît un taux de croissance démographique le plus élevé du monde, soit 4,2 % selon le recensement général de la population de 2012. Prenant conscience de l'impasse que le pays pourrait connaître si rien n'était fait pour réduire ce taux de croissance, le Gouvernement a redoublé d'efforts en mobilisant la population, les leaders traditionnels et religieux et les partenaires pour engager une véritable bataille en vue d'inverser la tendance. Depuis, nous avons constaté une baisse de la moyenne nationale de l'indice synthétique de natalité, qui est passé de 7,6 enfants par femme en 2012 à 6 enfants par femme en 2017. Si cette tendance se poursuit, nous espérons aboutir, dans quelques années, à une croissance démographique raisonnable, compatible avec notre produit national brut. Nous avons besoin pour cela d'un accompagnement très fort de la communauté internationale. Parallèlement, le Gouvernement poursuivra les efforts de scolarisation et de maintien de la jeune fille à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans obligatoire, les deux phénomènes étant intimement liés.

J'évoquais plus haut les grands défis auxquels fait face la région du Sahel, en général, et le Niger, en particulier. Il s'agit du terrorisme et de la criminalité transfrontalière, de la pauvreté extrême, des chocs climatiques et environnementaux, toutes choses qui ont désarticulé l'économie agropastorale et accentué la vulnérabilité des populations du Sahel. Pour faire face au défi sécuritaire, les chefs d'État et de gouvernement de la région ont pris des initiatives, notamment la mutualisation de leurs moyens à travers, d'une part, la création de la Force multinationale mixte pour le bassin du lac Tchad et, d'autre part, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour endiguer la crise malienne et son extension aux pays voisins.

S'agissant de la situation dans le bassin du lac Tchad, le déploiement en 2014 de la Force multinationale mixte, composée des troupes du Cameroun, du Tchad, du Nigéria et du Niger, a permis de fragiliser les capacités opérationnelles de la secte terroriste Boko Haram, contribuant ainsi au retour progressif de la paix et de la stabilité dans la sous-région. Ainsi, le défi dans cette région devient aujourd'hui beaucoup plus socioéconomique que sécuritaire. Il s'agit en effet d'assurer progressivement la prise en charge d'une population totalement sinistrée après plusieurs années d'un conflit violent et celle des centaines de milliers de réfugiés et déplacés. Il s'agit aussi de la reconstruction de l'économie de la région avec comme priorités l'emploi des jeunes et la réhabilitation du lac Tchad. C'est le lieu de remercier tous les partenaires qui interviennent actuellement dans la prise en charge des conséquences humanitaires de ce conflit.

Dans le cadre du G5 Sahel, une Force conjointe a été créée en 2017 pour lutter plus efficacement contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière dans les cinq pays membres, sécuriser la région et créer ainsi les conditions nécessaires pour une mise en œuvre des programmes de développement. Le processus d'opérationnalisation de cette Force n'a

pas été aussi rapide que les pays concernés l'auraient voulu. Cependant, avec le coup d'accélérateur donné par les chefs d'État à la réunion de Nouakchott en juillet dernier, le processus semble s'accélérer. Les quatre opérations déjà engagées avec l'appui de la force française Barkhane ont été couronnées de succès. Le souci majeur de cette force est la pérennisation des moyens de son action. En effet, la Conférence de Bruxelles de février 2018 a permis de boucler les besoins en financement pour la première année. Il convient de s'en féliciter et de remercier les partenaires qui se sont engagés à accompagner financièrement nos efforts, et de lancer un appel pressant pour l'achèvement de la mise à disposition des financements promis. Néanmoins, au-delà de cette première année d'activités, les perspectives ne sont pas rassurantes pour garantir à la Force conjointe les financements requis pour la poursuite de l'accomplissement de sa mission. Pour assurer à cette Force un financement et des ressources pérennes, nous demeurons convaincus que la solution la mieux indiquée serait de mettre son mandat sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il y va de la paix et de la sécurité dans cette région, voire dans le monde. Nous avons du mal à cacher notre incompréhension face à l'hésitation de certains pays devant une telle évidence.

Les défis qui se posent à nous ne sont pas que sécuritaires. Ils sont surtout économiques. Le Sahel a besoin d'investissements lourds pour son développement. Nous nous félicitons des initiatives dans ce sens qui fusent de toute part, notamment celles des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Union européenne et des autres partenaires bilatéraux. Mais il faut aller vite dans la mise en œuvre coordonnée de ces initiatives. Le prochain rendez-vous de Nouakchott, le 6 décembre 2018, consacré au programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel, constituera un test majeur pour la prise en charge résolue de cette question de développement, qui à mon sens est le meilleur rempart contre le terrorisme.

S'agissant des autres conflits en Afrique, mon pays se réjouit du dégel intervenu au cours des trois derniers mois dans la Corne de l'Afrique ainsi que de l'accord de paix signé par les parties belligérantes au Soudan du Sud. Il s'agit là de deux bonnes nouvelles et nous ne pouvons que remercier les sagesses qui ont permis de tels événements. Au Moyen-Orient, notre session se tient dans un contexte où la solidarité internationale à l'égard de la cause palestinienne connaît un repli sensible en termes de soutien politique et financier, se traduisant par des restrictions budgétaires et la tendance à la reconnaissance, par certains membres de la communauté internationale, de Jérusalem comme capitale d'Israël. Le Niger réaffirme son soutien aux aspirations du peuple palestinien à réaliser son droit d'établir son propre État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières de juin 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale. S'agissant du Yémen, nous exprimons notre attachement à la souveraineté de ce pays et à son intégrité territoriale. Le Niger rejette toute ingérence dans ses affaires intérieures et le soutient pour une solution pacifique au conflit qui l'ensanglante actuellement et dans ses efforts pour un développement global et harmonieux.

Depuis le Sommet mondial de 2005, nous avons entrepris la réforme globale du système des Nations Unies afin de placer l'Organisation dans son rôle fédérateur et moteur pour la solidarité et l'amitié entre les peuples. Ainsi, le nouveau partenariat mondial pour le développement doit impliquer, pour nous, la réduction des inégalités internes et interétatiques et l'association de tous les États, grands ou petits, riches ou pauvres, dans le processus de prise de décisions dans la gestion des affaires mondiales. C'est ainsi que nous garantirons une gouvernance équilibrée à l'ONU. S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, le Niger reste attaché à la Position commune africaine issue du Consensus d'Ezulwini. Nous encourageons vivement les États membres à accélérer ce processus et à faire montre de plus de détermination afin d'adapter le Conseil aux réalités du monde actuel.

Pour terminer, je voudrais, au titre des opérations de maintien de la paix, souligner que les nouvelles formes de conflit nous imposent des guerres asymétriques face auxquelles nous souhaitons une transformation radicale du système actuel de maintien de la paix de l'ONU. Il s'agira notamment de renforcer la coopération entre l'ONU, les organisations régionales et les pays contributeurs de troupes, et de munir les missions de mandats appropriés pour chaque type de conflit.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Francine Baron, Ministre des affaires étrangères et des affaires de la Communauté des Caraïbes du Commonwealth de Dominique.

M^me^ Baron (Dominique) (*parle en anglais*) : Je félicite la Présidente de l'Assemblée générale de son accession à la présidence, et ma délégation lui adresse tous ses vœux de réussite pour l'exécution de son mandat alors que nous nous attacherons à servir, au sein de cette institution importante, les intérêts de l'humanité.

J'adresse mes condoléances au peuple indonésien, qui se débat face aux effets du tsunami qui l'a frappé hier. Nous ne savons tous que trop bien à quel point ces moments doivent être difficiles pour lui, et nous lui exprimons notre solidarité.

Il y a peu de moments dans l'histoire d'une nation qui mettent vraiment au jour la résilience et la force de son peuple. Pour nous, ce moment est intervenu le 18 septembre 2017, quand l'ouragan Maria a déchaîné sur nous sa fureur, sous la forme de vents soufflant à 290 km/h qui ont mis la Dominique à genoux. Dès que les vents rageurs sont tombés, notre peuple meurtri et blessé s'est relevé et a entamé la tâche dantesque que constituent les activités de recherche et de sauvetage, il a désencombré les routes, et il s'est ensuite rapidement mis en ordre de marche pour procéder à la reconstruction.

Je suis fière de me tenir ici, un an après, représentant un peuple qui s'est battu face à l'adversité depuis ce jour pour remettre un semblant de normalité dans sa vie. Je suis fière de représenter les élèves qui ont passé des mois loin de leurs classes et ont souffert de l'absence d'électricité et d'Internet et de la difficulté de vivre dans des abris, mais qui ont obtenu parmi les meilleures notes aux examens marquant la fin de l'enseignement secondaire qui ont récemment eu lieu dans les Caraïbes. Je suis fière de me tenir ici, représentant les fermiers qui sont retournés à leurs champs et récoltent maintenant des produits frais pour alimenter notre peuple et exporter. J'applaudis les Dominiquais où qu'ils soient de participer au relèvement et à la reconstruction, mais je salue en particulier ceux qui, chez nous, marchent des kilomètres en tous sens, sur l'île, pour rendre service, et travaillent, sans compter les heures, pour sauver des vies, fournir des services essentiels et apporter des secours aux personnes dans le besoin. L'ouragan Maria a semé la dévastation à la Dominique, mais il faut dire au monde la force des Dominiquais, notre ténacité, et la détermination de notre peuple.

Les efforts de notre peuple n'ont eu d'égal que l'appui débordant que nous avons reçu des membres de la famille des Nations Unies – de nos frères et sœurs de la région des Caraïbes à nos partenaires et amis internationaux, en passant par des hommes et des femmes du monde entier, qui nous ont tendu une main secourable. Alors même que nous parlons, de nombreux volontaires sont sur le terrain, aidant à la reconstruction. Nous avons également reçu un soutien considérable des organismes d'intervention régionaux et des organisations internationales, tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies, et d'institutions telles que la Banque mondiale. Tous leurs efforts ont sensiblement contribué aux progrès que nous avons accomplis jusqu'à présent. Nous ne pouvons pas citer ici toutes les personnes, tous les pays et toutes les organisations qui nous ont prêté assistance, mais le peuple dominiquais leur est reconnaissant à tous et pour toujours de s'être tenus à nos côtés dans nos heures les plus sombres. Je les remercie tous.

Quelques jours après le passage de l'ouragan Maria, le Premier Ministre de la Dominique, M. Roosevelt Skerrit, a pris la parole devant cet organe et lancé un appel à l'action (voir A/72/PV.19). Il a engagé le monde à se réveiller et à noter que la guerre des changements climatiques était arrivée sur nos rivages. Il a appelé tous les pays – grands et petits, développés et en développement – à faire front commun pour sauver notre planète. Un an plus tard, qu'avons-nous fait? Où en sommes-nous? Qu'avons-nous accompli? Parmi nous et autour de nous, nombreux sont ceux qui continuent de nier la réalité des changements climatiques. Nous ne nous sommes pas mis d'accord, en tant que communauté mondiale, sur un plan de mise en œuvre des engagements pris à la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris. En outre, nous n'avons pas mobilisé les ressources requises pour être en mesure de réunir chaque année 100 milliards de dollars, comme nous l'avons promis, afin d'aider les plus vulnérables à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs effets nuisibles. Tandis que nous ne sommes pas capables de tenir ces engagements, les plateaux de glace de l'Arctique continuent de fondre à une vitesse alarmante, les océans continuent de se réchauffer, ouragans et tempêtes continuent de se former et de menacer nos pays, et les sécheresses deviennent plus sévères, et les inondations plus prononcées. Les changements climatiques sont donc la responsabilité mondiale de notre époque. Je ne le dis pas à la légère, pas un instant. Comment pourrais-je dire quelque chose à la légère, en me tenant ici dans cette instance qui s'adresse à l'humanité toute entière?

Nous vivons dans un monde où trop d'enfants vont se coucher le ventre creux tous les soirs; où les armes légères et de petit calibre continuent d'infiltrer nos sociétés les plus vulnérables; et où les maladies non transmissibles entraînent de nombreux décès évitables. Oui, je suis d'accord pour dire que la pauvreté, les inégalités et la violence sont des responsabilités partagées aussi, mais leurs manifestations modernes sont liées aux

changements climatiques. Les changements climatiques découlent d'activités qui entretiennent et reflètent les inégalités, et ce sont toujours les pauvres qui souffrent le plus. Ce sont les pauvres dont les terres font les frais des sécheresses et des inondations graves, dont les maisons sont détruites et dont les proches périssent. Ce sont les pauvres qui ont le moins de possibilités d'échapper aux lourds fardeaux de la pauvreté, de la maladie et de la mort.

La violence procède souvent directement de la rareté, induite par les changements climatiques, de choses comme l'eau et les terres productives. Les changements climatiques sont le grand symptôme de la fracture mondiale de notre économie, de notre société et de notre humanité. Tels sont précisément les éléments pour lesquels l'ONU a été créée. Faisons que ce que nous vivons actuellement ne soit pas juste l'occasion d'affiner les discours ou de parler simplement de redoubler d'efforts. Nous avons déjà fait cela trop souvent par le passé, et néanmoins regardé les changements climatiques poursuivre leur dévastation. Tandis que nous pontifions et menons des débats perpétuels, les changements climatiques continuent leur marche, ravageant forêts et champs, réveillant la fureur de vents coléreux et de pluies punitives, et ruinant des vies et des moyens de subsistance. Ce n'est pas un secret que le manque de motivation de certains pays quand il s'agit de prendre les mesures nécessaires trouve son origine dans la vérité économique qui veut que ceux qui tirent le plus de profit des activités qui créent les changements climatiques sont ceux qui restent les plus éloignés de leurs terribles conséquences. Étant donné que les changements climatiques sont le résultat d'un calcul économique qui continuera de pousser la destruction toujours plus avant, ils doivent être acceptés comme la responsabilité de notre temps – un phénomène à quoi nous devons opposer nos efforts collectifs.

Ce n'est qu'après que le Premier Ministre Skeritt a quitté cette salle l'an dernier que des experts internationaux ont achevé l'évaluation des besoins découlant de la catastrophe pour la Dominique. Leurs conclusions ont fait apparaître qu'un seul ouragan avait, en quelques heures, causé des pertes et des dégâts équivalant à 226 % du produit intérieur brut (PIB) de notre pays. À peine deux ans plus tôt, une tempête tropicale avait balayé l'équivalent de 90 % de notre PIB. La reconstruction d'une nation meilleure et plus résiliente coûte bien plus cher que ce que de petits États en développement comme la Dominique peuvent débourser. La situation est aggravée par l'effet d'affaiblissement que ces événements ont sur les activités économiques. Le pays est ainsi privé de revenus très nécessaires à un moment critique. Au moment où je m'exprime devant l'Assemblée, de dangereuses tempêtes se forment dans l'Atlantique Ouest. Le risque de pertes et de dégâts futurs augmente à mesure que les changements climatiques réchauffent les océans et renforcent les pluies torrentielles. Or, le prix de la production et de la consommation de produits qui contribuent aux changements climatiques n'a pas été fixé pour compenser nos pertes et dommages résultant de ces changements.

Du point de vue de notre destinée commune, ces biens sont actuellement produits et consommés en trop grande quantité. Les changements climatiques ne sont pas un monstre de la nature. Ils sont le fait de l'homme, comme le pouvoir et l'avidité. Le principe du pollueur qui paie est un principe accepté – le lieu où se croisent moralité, économie et politique environnementale. Le principe du pollueur qui paie est mis à l'essai au niveau national mais, hélas, au niveau international, c'est la victime qui paie. Examinons le modèle d'assurance que beaucoup de pays industrialisés et d'organismes internationaux présentent comme la solution aux changements climatiques. Il est demandé aux États insulaires sur la ligne de front de souscrire des polices d'assurance supplémentaires contre les pertes et les dommages découlant directement d'une évolution du climat qui est causée par d'autres. C'est demander à la victime de payer par mensualités. L'équivalent absurde reviendrait à ce que le pyromane dise au propriétaire de la maison de prendre une assurance contre l'incendie au lieu d'essayer de l'empêcher de mettre le feu à la maison. Si notre principale réponse aux changements climatiques causés par l'homme consiste à faire qu'il soit plus facile pour les victimes de régler la note, alors la marche des changements climatiques se poursuivra sans obstacle. C'est donc intenable, indéfendable et totalement inacceptable.

Pour changer le cours des choses, il faudrait créer un autre type d'assurance qui verse rapidement des fonds aux victimes des changements climatiques, en particulier les pays vulnérables et à risque comme le nôtre. L'équité impose que ce mécanisme d'assurance soit financé par ceux qui contribuent le plus aux changements climatiques. Il doit par ailleurs être transposé d'urgence à plus grande échelle. Le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes a débloqué des fonds pour les secours immédiats, mais il n'a pas la capacité d'assurer contre pertes et dégâts.

Aujourd'hui, je veux proposer que l'ONU supervise un fonds d'assurance pour les pertes et dégâts liés aux changements climatiques, dans le cadre duquel les primes soient payées par ceux qui ont contribué et continuent de contribuer le plus aux changements climatiques, et où les versements parviennent rapidement à ceux qui subissent les conséquences directes des catastrophes climatiques, une fois qu'elles ont été déclarées telles par des acteurs indépendants.

En mettant fin à l'inégalité entre ceux qui gagnent et ceux qui perdent, on supprimerait ce qui alimente les changements climatiques. C'est ce que la communauté internationale doit faire si elle veut vraiment arrêter les changements climatiques. Nous exhortons l'Assemblée à agir de la sorte, et nous espérons qu'elle est rapide car nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre. Notre peuple avait besoin d'abri et de sécurité hier, pas demain. Ces 12 derniers mois, tout en faisant face à la tâche très difficile des secours et du relèvement rapide, hébergeant les personnes vulnérables et rétablissant les services essentiels, la Dominique a institué un plan pour devenir la première nation climato-résiliente du monde. Nous avons élaboré une législation pour créer l'organisme de réalisation de la résilience climatique de la Dominique, chargé de mettre en œuvre les projets qui permettront d'atteindre cet objectif. Nous avons recruté ses dirigeants et identifié des projets critiques à hauteur de 1 milliard de dollars pour compléter le plan. Nous avons retroussé nos manches et nous nous sommes mis au travail. Notre plan est basé sur la conception de réseaux extrêmement résilients, la consolidation de notre économie et la construction de collectivités résilientes. En examinent ce que cela signifie véritablement d'être résilient, nous avons découvert que ce qui semblait insurmontable à distance n'est pas si intimidant vu de près.

Cette prise de conscience a fait monter notre confiance en flèche et redonné de l'énergie à tous les Dominiquais. Par la grâce de Dieu et avec l'appui continu de nos partenaires de la communauté mondiale, nous deviendrons la première nation climato-résiliente du monde. Nous encourageons les autres petits États insulaires vulnérables à prendre aussi la route de la résilience aux changements climatiques. Les coûts en sont toutefois bien supérieurs aux capacités des petits États. Il est crucial de bénéficier de l'appui des organisations internationales et de leurs États membres dotés de l'expertise technique et des ressources financières nécessaires.

Le rôle des Nations Unies est par conséquent central dans la coordination et la mobilisation des ressources. Il faudrait accorder l'attention la plus urgente à la création d'un fonds international spécialisé de résilience aux changements climatiques pour fournir des moyens techniques et financiers. L'architecture mondiale, économique et de développement existante doit faciliter ce nouveau modèle de développement. L'aide publique au développement doit être refondée pour tenir compte de la vulnérabilité des petits États insulaires et de l'impératif de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les institutions financières internationales doivent repenser la classification de la dette. Elles doivent également repenser les services essentiels et les infrastructures vitales.

Alors que nous luttons contre les effets des changements climatiques, nous sommes éminemment conscients que notre région et le monde en général sont face à beaucoup d'autres défis. On peut citer ainsi deux problèmes mondiaux posés par les changements climatiques, à savoir les migrations dues au climat et les réfugiés des catastrophes. Bien que ces problèmes n'aient pas encore pris toute leur ampleur, certains pays qui font office de lieux sûrs commencent à en sentir le poids. Cela souligne encore davantage le fait que les problèmes émergents qui sont dus aux effets des changements climatiques appellent l'attention urgente de la communauté internationale. La Dominique demande aux Nations Unies de commencer à examiner les problèmes des migrations dues au climat et des réfugiés des catastrophes avant qu'il ne soit trop tard.

Nous défendons le fait que notre région est une zone de paix. Nous restons extrêmement préoccupés par la situation qui a cours dans nos pays frères du Venezuela et du Nicaragua. Nous appelons à soutenir un processus de dialogue afin de parvenir à un règlement pacifique au bénéfice des citoyens de ces nations, tout en respectant les normes internationales, consacrées par le temps, de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres nations.

Voilà bien des années que cet organe débat de résolutions sur la fin du blocus économique et financier imposé à notre pays frère de Cuba. Nous avons établi depuis longtemps que le maintien de cet embargo commercial ne pouvait avoir qu'un effet néfaste sur nos frères et sœurs de Cuba. Malgré les contraintes qu'elle subit, la République de Cuba est venue en aide à beaucoup de populations de par le monde, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, parfois dans les

circonstances les plus difficiles. Nous ajoutons une fois de plus notre voix au chœur de ceux qui demandent la fin de ce blocus.

La Dominique est favorable à une ONU où les jeunes – qui représentent plus de 40 % de la population mondiale – puissent profiter d'un programme mondial comprenant des possibilités de dialogue sur les questions capitales qui ont une incidence sur leur épanouissement. De même, nous félicitons les groupes de parties prenantes constitués de personnes handicapées et d'autres acteurs non étatiques pour leurs efforts visant à promouvoir les possibilités offertes aux personnes handicapées afin de veiller à ce que leur cause demeure à l'ordre du jour de l'Organisation.

Si nous continuons à regarder nos pieds, nous mourrons de tristesse. Nous choisissons de lever les yeux. Nous avançons, sachant que nous ne sommes pas seuls dans ce cheminement ardu. Il y a 12 mois, la communauté internationale a entendu nos cris et nous a soutenus. Cela nous a rendus plus forts et plus motivés. Nous remercions ceux qui sont venus à notre secours et nous les exhortons à continuer ainsi pendant les quelques années qui viennent. Montrons donc l'exemple d'un avenir meilleur pour toute l'humanité. Que l'histoire se rappelle ce que nous avons fait, pas ce que nous avons dit, et les efforts que nous avons déployés pour arrêter la marche des changements climatiques à l'échelle mondiale et réduire nos vulnérabilités sur le plan local. Nous devons saisir cette occasion ensemble.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean-Claude Gakosso, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger de la République du Congo.

M. Gakosso (République du Congo) : C'est pour moi un agréable devoir de prendre la parole à cette auguste Assemblée, réunie en ce lieu à la fois mythique et mémorable, en ce lieu dévoué à la paix dans le monde, et ce au nom de M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, et de son gouvernement. La paix – on ne le dira jamais assez – n'a pas d'alternative. Notre intime conviction est qu'elle est l'un des biens les plus précieux que nous tenons à la fois de la providence et de notre humaine intelligence. La paix est bien ce trésor inestimable qu'ont en partage toutes les nations du monde, tous les peuples de la terre et l'ensemble de la communauté des États. C'est la paix – ne l'oublions jamais – qui est la raison d'être de ce bel édifice que sont les Nations Unies. C'est bien la paix qui est le mobile essentiel de notre présence régulière et assidue en ces lieux.

Or, qu'observons-nous aujourd'hui en jetant un regard panoramique sur notre monde et sur les idéologies nouvelles qui en émergent? Nous observons l'exacerbation et la persistance des tensions entre les États; la résurgence des nationalismes que l'on croyait surannés; la banalisation du discours sectaire fondé sur une glorification fétichiste de l'identité; la contamination xénophobe de certaines couches sociales; l'intolérance ethnique, voire raciale, et la dénégation de l'autre, touchant parfois des populations entières; la remise en cause de cette formidable diversité des expressions culturelles, canonisée ici même, aux Nations Unies, et qui constitue la richesse de notre monde; la remise en question du multilatéralisme, pourtant source d'équilibre dans les relations internationales; la multiplication des signes de rupture, notamment par la mise à mal des postulats fondateurs de l'imprescriptible Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous célébrons les 70 ans cette année.

Dans le même temps, nous voyons proliférer les conflits en divers points de la planète, tandis que le terrorisme aveugle et l'extrémisme violent, qui souvent se nourrissent du prosélytisme religieux, ont quasiment pris en otage de vastes territoires qu'ils ont transformés en zones de non-droit, encouragés en cela par l'irrépressible vanité des uns et les calculs géostratégiques égoïstes des autres. Notre monde – on le voit bien – est entré dans une nouvelle période d'incertitudes et peut-être même de turpitudes, en tout cas une période qui, à certains égards, nous renvoie la mémoire des sombres années 30 du XX^{e} siècle. À preuve, la terrible et terrifiante idée de guerre entre les États a resurgi avec violence dans le vocabulaire de l'actualité – même si, pour l'heure et par euphémisme, on l'habille du qualificatif « commerciale ». Tout cela se passe sous nos yeux, alors que tous – et sans exception – nous appartenons cette divine et unique race humaine! Alors que tous, nous sommes les habitants à droit égal et à part égale de cette demeure commune, don du ciel, qu'est la planète!

Que dire de la crise migratoire et du bilan macabre de ces milliers de vies humaines, souvent jeunes, englouties dans les profondeurs abyssales de la Méditerranée? Comment pourrions-nous, nous Nations Unies, rassemblées ici au sein de ce cénacle pacifique et fraternel, nous peuples humains réunis dans une communauté de destin, comment pourrions-nous

demeurer sans réagir face à cette saignée juvénile sans précédent dans l'histoire? Comment pourrions-nous rester les bras croisés face à ce sort tragique d'un continent qui se dépeuple sous nos yeux, et se prive de ses forces vives, de sa jeunesse vaillante et de ses bras valides, censés construire son avenir? Comment pourrions-nous continuer de rester indifférents face à un malheur d'une telle ampleur et dont les conséquences à long terme nous rattraperont un jour? Comment pourrions-nous enfin rester indifférents face à tant de malheur, à tant de deuils? Bien sûr qu'il nous faut agir. Il nous faut agir ensemble, résolument et vite – à commencer effectivement, comme nous le disons si bien dans l'intitulé du thème de cette soixante-treizième session, par rendre les Nations Unies pertinentes pour tous les peuples.

Individuellement et collectivement, nous devons tous œuvrer à la construction et à la préservation de la paix dans le monde, car les conflits – quelle que soit leur nature – engendrent partout les mêmes conséquences : destructions et frustrations, blessures et meurtrissures. Travailler à leur règlement et à la conjuration du malheur public est donc une exigence morale. C'est précisément cette exigence morale qui inspire depuis des années l'action inlassable en faveur de la paix du Président de mon pays, M. Denis Sassou Nguesso, que j'ai l'honneur de représenter.

Ainsi, dans le cadre de la recherche de solutions aux crises graves qui secouent le cœur de l'Afrique, mon pays – qui a depuis l'an dernier la double présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région – est devenu en quelque sorte le siège de la palabre africaine, le lieu où se succèdent sommets de chefs d'État, conférences ministérielles, négociations, concertations et conciliabules sur la paix dans la région, en même au-delà, le tout avec des recommandations fortes à l'endroit des gouvernants, à qui sont faites des exhortations à plus de responsabilité, afin que la région soit définitivement débarrassée de la violence armée pour ne se consacrer qu'à son développement.

S'agissant justement de cette région du centre de l'Afrique, dont nous sommes, la République du Congo voudrait se féliciter des dernières évolutions politiques intervenues en République démocratique du Congo, pays voisin appelé à se choisir de nouveaux dirigeants à la fin de cette année. La République du Congo salue une fois encore la mise en œuvre effective du processus électoral dans ce pays et invite toutes les parties prenantes dans ce processus à privilégier le dialogue, à approfondir la concertation et à prôner la pondération, afin que l'ensemble des élections se déroule dans la paix. La République du Congo exprime sa vive préoccupation face à la recrudescence de la violence armée en République centrafricaine. Elle en appelle aux groupes rebelles qui hésitent encore à intégrer le processus de paix conduit courageusement par le Président Faustin Archange Touadera à s'y engager résolument et de bonne foi, tout en comptant sur l'appui du panel de l'initiative africaine et des autres entités facilitatrices.

S'agissant de la Libye, pour laquelle mon pays a reçu mandat du Comité de haut niveau de l'Union africaine pour la recherche de solutions de sortie de crise, la République du Congo encourage les initiatives qui concourent au retour rapide de la paix dans ce pays meurtri. Elle soutient l'idée de tenir dès que possible des élections générales, inclusives et crédibles, libres et transparentes, tout en considérant qu'il est primordial de créer, en amont, un contexte d'apaisement, notamment par l'organisation d'une conférence de réconciliation et le désarmement des milices, ce afin que les élections n'ajoutent pas de la violence à la violence.

En République du Congo même, le département du Pool, dans la partie sud du pays, naguère en proie à une rébellion résiduelle, a enfin retrouvé le bonheur de la paix. Grâce aux efforts conjugués des plus hautes autorités de l'État et des partenaires internationaux, un accord de cessez-le feu et de cessation des hostilités a été signé le 23 décembre 2017, qui est progressivement entré en vigueur. C'est ici le lieu de saluer l'accompagnement des Nations Unies, notamment dans la mise en place rapide du financement du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants.

Pour la République du Congo, la poursuite des idéaux de paix et la réalisation des objectifs de développement au bénéfice de la multitude constituent des engagements essentiels, qui induisent notamment une plus grande intégration des femmes et des jeunes dans les processus de décisions et dans la mise en œuvre des actions visant principalement l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes. Il est évident que l'on ne peut espérer bâtir des sociétés prospères et paisibles si les femmes, qui sont la moitié de l'humanité, et si les jeunes, qui sont les bâtisseurs du monde de demain, ne jouissent pas pleinement de leurs droits légitimes. C'est pourquoi le Gouvernement de donne aujourd'hui

une sorte prépondérance positive à ces deux couches de la population, dont le dynamisme constitue l'un des principaux leviers de la croissance économique.

Il y a quelques jours, à cette même tribune, le Secrétaire général António Guterres en appelait aux dirigeants du monde à ne plus perdre de temps pour protéger notre planète des conséquences désastreuses du changement climatique. Cet appel a eu une résonance particulière dans mon pays – un pays situé au cœur du bassin forestier du Congo, dont le Gouvernement s'emploie depuis des années à préserver l'inestimable patrimoine que constituent les immenses forêts équatoriales de l'Afrique centrale et l'extraordinaire biodiversité qu'elles abritent.

M. Gata Mavita Wa Lufuta (République démocratique du Congo), Vice-Président, assume la présidence.

Aussi voudrais-je, du haut de cette tribune, inviter donateurs et mécènes, philanthropes et amis de la nature, les frères et sœurs favorisés de la fortune, tous les gens de bonne volonté et de toutes les nations, à se joindre aux peuples et gouvernements d'Afrique centrale pour protéger les forêts du bassin du Congo, afin d'assurer un air pur et sain à nos enfants, à nos descendants, à l'humanité toute entière et à la postérité.

Du haut de cette tribune, et au nom de mon président, j'interpelle la conscience universelle et j'en appelle solennellement à tous, afin que, dans une sorte d'union sacrée et sous le leadership des Nations Unies, nous donnions force et vigueur aux précieux instruments que nous avons mis en place à la suite de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, à savoir la Commission Climat du bassin du Congo et le Fonds bleu pour le bassin du Congo, deux instruments destinés à préserver plus efficacement les eaux et forêts du bassin du Congo, deuxième poumon vert du monde et immense territoire dont l'exubérance aquatique n'a d'égale que l'Amazonie. Ces précieux instruments n'attendent aujourd'hui que nos contributions généreuses pour servir la cause de l'humanité, pour protéger, comme la prunelle des yeux, la vie sur cette belle et irremplaçable planète bleue.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. C. Peter David, Ministre des affaires étrangères et du travail de la Grenade.

M. David (Grenade) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de transmettre les habituelles salutations chaleureuses du Gouvernement et du peuple grenadiens, au nom desquels j'ai le privilège de m'adresser à cette noble institution et à ses Membres.

Je m'associe aux orateurs précédents pour féliciter la Présidente de son élection à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. J'ai toute confiance dans sa direction et je l'assure de la coopération et de l'appui de ma délégation. J'ai également le plaisir de me joindre à mes collègues pour remercier le Président sortant de l'Assemblée, M. Miroslav Lajčák, pour sa direction compétente et pertinente des travaux de la soixante-douzième session. Je dois aussi féliciter et remercier le Secrétaire général António Guterres de la manière dont il préside aux destinées de l'ONU et lui exprimer notre profonde gratitude, en particulier pour le vif intérêt qu'il montre pour le règlement des problèmes de développement rencontrés par les petits États insulaires en développement.

Le Gouvernement et le peuple grenadiens se joignent au reste du monde dans le deuil de feu l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. M. Annan, qui a servi les Nations Unies avec distinction, était un diplomate chevronné et un homme d'État international qui a résolument défendu les idéaux de la paix et de la sécurité internationales. L'ancien Secrétaire général avait l'action humanitaire à cœur et a travaillé sans relâche pour faire en sorte que les défavorisés du monde entier puissent jouir de leurs droits fondamentaux. Sa direction sage et courageuse a aidé mettre le développement durable sur le devant de la scène, grâce aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs ont évolué depuis lors pour devenir les objectifs de développement durable, autre cadre mondialement approuvé qui vise à porter plus avant le programme international de développement.

Nous sommes très conscients du caractère critique que les questions de développement revêtent pour les petits États insulaires en développement comme la Grenade, et c'est à Kofi Annan que nous devons le lancement et la promotion de ce mouvement mondial historique. Aujourd'hui, alors que nous pleurons sa disparition, nous trouvons du réconfort dans le fait que son héritage continuera d'inspirer des générations de dirigeants dans le monde entier. Il y une citation en particulier de notre frère Kofi qui résonne en profondeur et qui fait vraiment écho au thème de la session courante. Il a dit la chose suivante :

> « Vivre c'est choisir. Mais pour bien choisir, on doit savoir qui on est, ce que l'on veut défendre, où on veut aller, et pourquoi. »

En tant qu'États Membres de cette noble institution, nous devons délibérément choisir de faire de l'ONU une organisation pour tous. Nous devons également choisir la voie délibérée d'une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables. La Grenade s'associe aussi au reste des Membres de l'ONU pour honorer la mémoire de feu le héros et homme d'État international de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, à l'occasion du centenaire de sa naissance. Cet hommage intervient à un moment où la communauté internationale cherche des dirigeants qui comprennent la nécessité de favoriser la solidarité et la coopération internationales, des dirigeants qui rassemblent et qui fassent des sacrifices pour le bien commun. La communauté mondiale n'a pas de meilleur exemple à cet égard que le grand Madiba. Nous espérons que les dirigeants du monde entier s'emploieront avec diligence à donner suite à son solide héritage de promotion de la paix, de l'égalité et de la dignité humaine.

La présente session de l'Assemblée se tient dans un contexte mondial caractérisé par des tensions politiques, idéologiques et religieuses qui fluctuent, une révolution sociale et une anxiété croissante quant aux inégalités et à la marginalisation économiques, sociales et politiques. Ces défis mondiaux sont amplifiés, en particulier pour les États en développement, par des phénomènes problématiques comme les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les maladies non transmissibles. L'accès limité au financement du développement ne fait qu'exacerber ces difficultés. La mise en œuvre de politiques et de stratégies proposant des solutions extraordinaires pour relever ces défis est la voie que nous devons suivre afin d'édifier des sociétés plus durables.

La saison des ouragans de 2018 est bien avancée, mais les Caraïbes continuent de se remettre de la saison de 2017, l'une des plus dévastatrices qui fût. Nous retenons notre souffle tandis que les différents systèmes tropicaux de cette année, à savoir Beryl, Isaac, et pas plus tard que cette semaine, Kirk, se dirigent vers notre région. Ces systèmes météorologiques nous rappellent une fois de plus la vulnérabilité de la région et l'incidence réelle des changements climatiques capables de détruire des industries entières en quelques heures à peine. C'est particulièrement évident dans notre région, qui est fortement tributaire de l'agriculture et du tourisme, et dans laquelle tout dommage matériel ou à l'infrastructure est important.

Pourtant, il y a de l'espoir. Nous parlons trop souvent des difficultés des petites nations. Le défi mondial que posent les changements climatiques nous donne l'occasion non seulement d'attirer l'attention sur notre vulnérabilité, mais aussi de nous concentrer sur les atouts propres aux petits États. Les Caraïbes et d'autres petits États insulaires en développement peuvent servir de sites d'essai pour la mise en œuvre nationale de technologies et de progrès liés au climat. Nous représentons également certaines des analyses de rentabilisation les plus convaincantes à l'échelle mondiale en matière d'investissement dans les énergies durables et renouvelables.

Faire preuve d'intelligence face aux changements climatiques va au-delà des politiques. Cela ne se limite pas à des logements résilients, à une infrastructure et à une agriculture résilientes. Cela signifie que la région peut également servir de modèle mondial en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Notre objectif est d'être résilients, et avec l'énorme potentiel de la région en matière d'hydroélectricité et de géothermie, nous pourrions également être intelligents face aux changements climatiques. Conscient de la nécessité de repenser son adaptation aux changements climatiques, le Gouvernement grenadien a créé un nouveau Ministère de la résilience climatique, de l'environnement, des forêts, de la pêche, de la gestion des catastrophes et de l'information. Ce ministère a pour mission de travailler rapidement pour faire en sorte que dans tous les aspects du développement de notre pays, la question des changements climatiques et de la résilience climatique soit bien ancrée.

La Grenade est également en train de revoir certaines de ses priorités macroéconomiques afin que l'attention se porte sur le développement de ses économies verte et bleue, liant ainsi développement économique et durabilité environnementale. Le chemin vers une durabilité intelligente face aux changements climatiques est long et ardu, mais il n'est pas insurmontable, et nous devons faire preuve de stratégie tout au long du parcours. Dans le cadre de l'édification de sociétés durables et intelligentes face aux changements climatiques, nous ne pouvons ignorer la nécessité inhérente d'améliorer la santé de nos citoyens et les conditions nécessaires à une bonne santé.

Malheureusement, comme de nombreux États de la Communauté des Caraïbes et d'autres pays en développement, la Grenade est aux prises avec le fléau des maladies non transmissibles. Afin d'éviter

de reproduire certaines des statistiques alarmantes en matière de santé auxquelles nous faisons face et qui représentent un défi pour nous en matière de développement, je tiens seulement à souligner que mon gouvernement réclame un leadership mondial et attend avec impatience des solutions internationales pouvant préserver la santé de notre population, favoriser la longévité et préserver notre avenir. En effet, le succès des réunions de haut niveau tenues cette semaine sur les maladies non transmissibles et la tuberculose est encourageant, en particulier les engagements énoncés dans les déclarations politiques, qui ont été adoptées par consensus, ce qui est louable. Le moment est venu d'intensifier nos efforts pour faire en sorte que nous respections ces engagements.

Alors que nous nous efforçons d'édifier des sociétés durables, nous sommes confrontés à certaines politiques et mesures financières mondiales qui constituent des menaces importantes pour le développement durable de ma région. La suppression des services de correspondants bancaires et le désengagement face aux risques, l'inscription sur une liste noire et le passage au statut de pays à revenu intermédiaire sont des mesures qui affectent négativement les économies des Caraïbes. La décision unilatérale et prématurée de nombreux petits États insulaires en développement de passer au statut de pays à revenu intermédiaire sans tenir compte des vulnérabilités spécifiques de notre région a entraîné des déficits budgétaires importants qui ont eu des répercussions négatives sur notre développement socioéconomique. Notre région doit faire face à des défis économiques culturels qui lui sont propres et qui ralentissent déjà le rythme auquel elle se développe. Nous demandons que ces obstacles à la croissance soient pris en compte quand on examine nos cas.

La Banque de développement des Caraïbes a été la première à utiliser les indices de vulnérabilité pour fixer ses conditions de financement. De même, nous exhortons les partenaires internationaux à travailler à l'élaboration d'un indice acceptable de vulnérabilité des pays qui évalue de façon globale les risques liés au développement dans nos pays. En outre, la suppression des services de correspondants bancaires des États membres de la Communauté des Caraïbes peut être considérée comme une agression économique qui déstabilisera le secteur financier de nos économies déjà vulnérables. Les envois de fonds contribuent en termes réels et significatifs au produit intérieur brut des petits États. En fait, la Banque mondiale a déclaré que tout arrêt soudain des transferts de fonds dans les économies qui dépendent de ces flux pourrait constituer une menace importante pour la stabilité socioéconomique.

Outre la menace de la perte des services de correspondants bancaires, nous devons également faire face à l'inscription unilatérale et souvent infondée de nos institutions sur la liste noire des blanchisseurs d'argent et de nos pays comme paradis fiscaux. En tant que décideurs politiques, il est affligeant de dépenser nos ressources limitées pour nous conformer aux règles internationales, pour ensuite faire face à des sanctions arbitraires alors que nous faisons de toute évidence de notre mieux. Il n'y a pas de réponse facile à ces défis, mais j'exhorte nos partenaires à renoncer à des approches draconiennes sur ces questions lorsqu'ils traitent avec des pays en développement vulnérables.

La Grenade continue de travailler avec ses partenaires internationaux pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. La position de la Grenade sur la mise au point d'armes nucléaires est claire. La mise au point d'armes nucléaires est intrinsèquement destructrice et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'humanité. La dissuasion n'a de sens que là où il y a une possibilité de déploiement. La simple existence de ces armes, où que ce soit, est inacceptable. La Grenade exhorte donc ses amis à renoncer à la mise au point et à l'essai de telles armes. Imaginez plutôt ce que nous pourrions réaliser si nous mettions nos brillants scientifiques au service de la lutte contre les changements climatiques et de l'édification de sociétés résilientes, durables et intelligentes face aux changements climatiques.

Alors que nous nous efforçons de maintenir la région des Caraïbes en tant que zone de paix, certains d'entre nous continuent d'être affectés par le trafic d'armes légères en provenance des pays qui les fabriquent et les vendent librement. Dans certaines de nos îles, l'état d'urgence a été déclaré à plusieurs reprises pour contrôler les activités criminelles résultant de la disponibilité et de l'utilisation croissantes des armes légères. Les armes légères et la violence armée fragilisent l'état de droit et sont souvent les principaux facteurs à l'origine des déplacements des civils et des violations des droits de l'homme. Nous ne pouvons pas bâtir des sociétés durables si notre sécurité publique est constamment menacée par ce fléau.

Le principal objectif de l'Organisation des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales et de prévenir la violence et la guerre. En fait, dans la Charte des Nations Unies, il n'y a que cinq occurrences du mot « guerre », alors qu'il y

a 47 occurrences du mot « paix ». C'est très édifiant et il est donc impératif que les dirigeants du monde prennent des mesures décisives. En effet, alors que nous nous efforçons de créer des sociétés durables, le peuple cubain continue de souffrir de l'embargo injuste imposé depuis des décennies par les États-Unis d'Amérique. La Grenade continue de demander la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier injuste imposé à la République de Cuba. À ce titre, la Grenade appuie fermement la résolution 70/5 de l'Assemblée générale, qui appelle à mettre fin à ce terrible embargo.

Certains de nos voisins d'Amérique latine sont actuellement confrontés à des défis politiques et économiques qui menacent l'existence pacifique, le développement durable et, par extension, la stabilité de la région. La Grenade appelle au dialogue et demande que le bon sens et la sagesse prévalent dans toutes les tentatives visant à résoudre ces conflits. Dans le même ordre d'idées, nous appelons au respect de l'intégrité politique et de la souveraineté de ces États. Le Gouvernement grenadien continue de proposer son aide en toute bonne foi pour faciliter le dialogue en vue du règlement des différends susmentionnés.

En conclusion, j'implore les Membres de travailler sans relâche à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Notre quête doit porter sur la recherche de débouchés économiques, alors que nous nous efforçons d'instaurer des sociétés pacifiques, équitables et durables pour tous. Ces idéaux seront hors de notre portée si nous ne promouvons pas, n'encourageons pas et n'exigeons pas un leadership mondial ferme pour résoudre nos problèmes de développement, qui transcendent les frontières.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ahmed Awad Isse, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Somalie.

M. Isse (Somalie) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Présidente et son pays, l'Équateur, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale cette année. Je voudrais également remercier son prédécesseur d'avoir dirigé l'Assemblée à sa soixante-douzième session avec une compétence admirable. Au nom de mon gouvernement et du peuple somalien, j'exprime toute notre sympathie et toutes nos condoléances au peuple et au Gouvernement indonésiens, qui ont souffert du récent tsunami meurtrier qui a fait des centaines de morts.

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Président de la République fédérale de Somalie. Il y a un an et demi que notre administration a pris ses fonctions, et je suis heureux de dire que nous avons fait d'énormes progrès dans la réforme du secteur de la sécurité et dans la transformation politique et économique. Nous sommes toutefois conscients des énormes défis que nous devons relever pour régler la situation en Somalie, et en particulier pour venir à bout des menaces terroristes.

Je suis tout aussi conscient des attentes considérables que notre peuple nourrit à l'égard de la direction de notre Président et de sa capacité à apporter des solutions durables aux défis sécuritaires. C'est pour cette raison que mon Président, S. E. Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo, a passé six semaines au quartier général de la défense et quelque temps à divers postes de défense pour donner des directives et des autorisations sur le terrain aux bases opérationnelles avancées.

Nous avons lancé une nouvelle série d'opérations qui ont permis d'ouvrir avec succès des réseaux routiers et des routes d'approvisionnement, ce qui nous a permis ensuite de libérer des villes et des villages de l'occupation des terroristes Chabab. Nous sommes conscients qu'apporter des solutions durables au défi sécuritaire est une entreprise immense; c'est un effort qui nécessite une approche multidimensionnelle. Tout en démantelant militairement, avec l'aide de nos partenaires, toutes les cachettes des terroristes, nous mobilisons aussi nos chefs religieux, les anciens, les jeunes, les femmes et les groupes de la société civile afin de renverser la tendance de l'idéologie retorse de la haine et de l'intolérance religieuse.

Le point positif est que les jeunes hommes et les jeunes femmes ne rejoignent pas volontairement les rangs des Chabab. Cette idéologie n'est plus populaire; les Chabab et Al-Qaida n'ont plus de nouvelles recrues volontaires en Somalie. Il est également important de noter que certains de leurs membres – surtout des jeunes hommes et des jeunes femmes – ont répondu à notre offre d'amnistie, renoncé à la violence et se sont rendus pacifiquement. Des commandants supérieurs, d'anciens chefs de secteur et des fantassins se sont également rendus sans condition, apportant avec eux leurs arsenaux et leurs véhicules tactiques non conventionnels, appelés « techniques » dans le jargon militaire. La combinaison de ces facteurs a davantage affaibli les capacités logistiques et de planification de ce réseau terroriste.

Les Chabab existent aujourd'hui en grande partie sous la forme d'un réseau amorphe qui fonctionne

comme une organisation irrégulière, qui planifie des attaques terroristes dans l'ombre, mais pas comme une force insurrectionnelle puissante capable de résister. Nous sommes maintenant engagés dans la création de réseaux civils pour encourager une coopération saine entre les forces de l'ordre et les communautés afin de débusquer les terroristes restants. Mon peuple est conscient que le maintien de la sécurité est une responsabilité collective et cette prise de conscience nous a aidés à établir des modèles efficaces de maintien de l'ordre qui font participer la population.

Notre quête d'une Somalie pacifique et stable ne s'arrêtera pas lorsque les Chabab seront vaincus, mais c'est la première étape. Notre réforme globale du secteur de la sécurité est à la base du développement des capacités, de la rationalisation, de l'élaboration de stratégies et de la mise en œuvre d'une transition pratique qui prévoit une force de sécurité efficace et des institutions de sécurité stables.

Nous savons que la promotion de la justice, le respect de l'état de droit et la protection des droits des peuples sont des éléments essentiels de la consolidation de la paix. Cette quête comprend un transfert organisé, progressif et systématique des tâches de sécurité aux forces appropriées, comme convenu dans notre architecture de sécurité nationale, tout en mettant en place des mesures politiques et économiques visant à appuyer et à soutenir la transition aux niveaux fédéral, étatique et communautaire.

Au nom du peuple somalien, je déclare sans équivoque que nous sommes sincèrement reconnaissants aux hommes et aux femmes courageux qui ont servi et continuent de servir dans la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ils ont fait d'énormes sacrifices pour assurer la sécurité de notre peuple; nous ne l'oublierons jamais. Nous leur sommes à jamais redevables.

Afin de consolider nos acquis collectifs en matière de sécurité et d'appuyer davantage les institutions de sécurité somaliennes en vue de prendre la relève de l'AMISOM, je demande à l'ONU de lever l'embargo sur les armes imposé à la Somalie. Cet embargo qui existe depuis longtemps nous empêche désormais d'équilibrer les forces dans notre lutte contre les groupes terroristes. Avec des forces qui ont le même arsenal de combat que l'ennemi, les chances de l'emporter sont minces. Des capacités de combat renforcées nous permettraient d'avoir le dessus et de démanteler complètement les réseaux terroristes, dans un délai probablement plus court.

L'objectif premier de notre administration est d'élargir l'espace démocratique mis à la disposition de notre peuple. Chaque Somalien doit exercer ses droits inaliénables à la vie, à la liberté et à la protection consacrés dans notre Constitution provisoire- y compris la liberté de la presse, la liberté d'association et même la liberté de demander réparation de préjudices au Gouvernement; ce principe doit être inviolable. C'est pourquoi nous gagnons la lutte contre les terroristes. Mon peuple est opprimé et assujetti depuis longtemps par les réseaux terroristes, et ces libertés et protections revêtent une grande importance pour lui. Individuellement et collectivement, mon peuple et les communautés sont conscients qu'il incombe à leur gouvernement de protéger leurs libertés. Mon peuple comprend également que, pour permettre au gouvernement de le faire, nous devons tous respecter les dispositions de notre Constitution.

L'un de nos principes fondamentaux est de protéger, de soutenir et d'offrir une plateforme aux groupes et communautés minoritaires et aux personnes ayant des besoins particuliers. Notre peuple sait que pour avoir un système de gouvernance efficace, l'état de droit doit être absolu. Ce n'est qu'alors que nous pourrons concrétiser la vision d'une Somalie prospère. Alors que nous célébrons les 18 ans de la renaissance de notre République à Arta (Djibouti), notre quête d'une politique inclusive et réformée est maintenant sur la bonne voie. Nous disposons d'un modèle d'élection convenu, adopté conjointement par le Gouvernement central et les États fédérés à Baidoa en juin et approuvé par la communauté internationale lors du Forum de partenariat sur la Somalie tenu à Bruxelles en juillet. Nous notons que c'est la période électorale pour certains États fédérés. Notre rôle, en tant que Gouvernement central, sera de promouvoir des processus transparents, libres et justes.

Nous avons fixé des objectifs précis en matière de développement économique. Nous avons établi des cadres de travail pour les réalisations majeures attendues afin d'atteindre nos objectifs de productivité durable dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. La Somalie dispose d'une situation stratégique dans la Corne de l'Afrique et d'une grande richesse en ressources naturelles. D'importantes réserves de pétrole, de gaz naturel, de minerai de fer et de terres arables et productives, ainsi que le deuxième

littoral le plus long d'Afrique après Madagascar, offrent d'énormes possibilités pour une production durable.

L'objectif du Gouvernement est de tirer parti de ces possibilités, de transformer notre économie, de rationaliser nos politiques relatives au commerce et à l'investissement et d'ouvrir de nouvelles routes et perspectives commerciales à notre population. À cet égard, nous cherchons à renforcer les alliances avec nos principaux partenaires afin de promouvoir le commerce et les possibilités d'investissement. Dans le même temps, nous élargissons notre champ d'action dans notre quête d'une coopération économique plus large et de grande portée. Nous cherchons à renforcer les partenariats stratégiques avec nos voisins, le continent et le monde, où nous partageons des intérêts communs en matière de développement économique, de sécurité et de coopération sociale.

L'une des grandes priorités du Gouvernement est de promouvoir des politiques budgétaires viables afin de faire croître notre économie et d'inculquer la discipline nécessaire à son maintien. La Somalie est déterminée à œuvrer délibérément en faveur de l'autosuffisance financière et à atteindre les objectifs de développement durable, qui sont essentiels. Grâce au programme de contrôle du personnel du Fonds monétaire international, nous avons porté les recettes intérieures à des niveaux sans précédent, et nous sommes en train de normaliser nos relations avec les institutions financières internationales grâce à un dialogue continu et à un engagement significatif. Ces efforts nous rapprochent de l'allégement de la dette.

La Somalie est déterminée à renforcer l'intégration économique et le libre-échange dans toute la région. La Corne de l'Afrique connaît actuellement une transformation politique et économique remarquable. La Somalie est fière de jouer un rôle de premier plan dans la recherche de l'intégration économique de la Corne de l'Afrique et un rôle de médiateur dans le cadre des efforts visant à mettre fin à des conflits qui durent depuis des décennies dans la région. Nous sommes heureux de contribuer à la réalisation de l'objectif de l'Union africaine de « Faire taire les armes d'ici 2020».

Une nouvelle ère de leadership s'ouvre dans la Corne de l'Afrique. Une volonté plus ferme de renforcer les liens historiques pour des intérêts communs fournit les moyens d'une coopération efficace entre les pays de la région. Afin d'atteindre l'objectif commun de progrès économiques et de prospérité pour la Corne de l'Afrique, j'appelle humblement l'ONU à lever toutes les sanctions économiques imposées à notre voisin, l'Érythrée. Une telle mesure faciliterait le flux des importations et des exportations, ainsi que la circulation des personnes et des entreprises, et concrétiserait notre vision d'une intégration économique réussie de la région.

Partout, on constate que l'Afrique est sur la voie d'une connectivité et d'une prospérité accrues. L'Afrique de l'Est est en train de devenir la région du continent à la croissance la plus rapide tandis que l'Afrique devient la plus grande zone de libre-échange au monde. Il est temps pour nous de nous concentrer sur l'investissement intra-africain et de l'encourager. La Somalie, avec son potentiel en ressources, est déterminée à évoluer avec le continent. Nous avons récemment rejoint le bloc commercial du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, et nous avons également demandé à adhérer à un certain nombre d'autres blocs commerciaux et économiques.

Ce n'est qu'en élargissant les perspectives d'ouverture des marchés, de libre-échange, d'investissements et de mesures qui facilitent la circulation des personnes et des entreprises entre les pays d'Afrique que nous pourrons apporter des solutions aux défis intérieurs et socioéconomiques auxquels nous faisons face dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Nous devons élaborer des politiques communes qui apportent des solutions durables au problème de l'immigration clandestine et des politiques qui élargissent notre champ d'action et notre vision du progrès socioéconomique, ce qui en retour, créera des emplois et des possibilités pour nos jeunes, des emplois valorisants et améliorera la qualité de l'éducation. On ne peut plus continuer comme si de rien n'était quand, année après année, nous perdons en Méditerranée des centaines de jeunes hommes et de jeunes femmes productifs, de toute évidence en quête de meilleures perspectives de vie. Il est en fait paradoxal qu'il en soit ainsi alors que le monde se tourne vers l'Afrique pour ses ressources, ses marchés et sa main-d'œuvre.

J'ai bon espoir que des jours meilleurs et de meilleures perspectives s'offrent à chacun de nous. Pour la Somalie, c'est le début d'une transformation; nous nous sommes relevés de nouveau et sur de nouvelles bases. Nous sommes non seulement optimistes, mais aussi motivés, car notre sécurité s'améliore, notre économie suit une tendance à la hausse et notre politique étrangère a déjà été saluée dans la région et au-delà. Nous nous efforçons de suivre le rythme d'évolution constante de la dynamique économique et technologique actuelle,

et nous adoptons des idées nouvelles. C'est pourquoi nous sommes ouverts à tous les investissements; nous sommes prêts à faire des affaires.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso.

M. Barry (Burkina Faso) : Depuis la création de notre organisation il y a de cela 73 ans, la Présidente est la quatrième femme élue à la présidence de l'Assemblée générale et la deuxième en un demi-siècle. Son élection mérite d'être particulièrement saluée et c'est pourquoi, je lui adresse au nom de S. E. M. Roch Marc Christian Kaboré, Président du Faso, que j'ai l'honneur de représenter ici, au nom de ma délégation et en mon nom propre, mes très vives, chaleureuses et sincères félicitations. Le Burkina Faso, Vice-président de la présente session de l'Assemblée générale, ne ménagera aucun effort à ses côtés pour le succès de nos travaux.

Au Secrétaire général, M. António Guterres, que nous voyons à l'œuvre depuis sa prise de fonctions, je réaffirme tout le soutien et l'appui du Burkina Faso pour son engagement et sa détermination à faire aboutir les importantes réformes ambitieuses pour une ONU plus efficace.

Avant de poursuivre mon propos, qu'il me soit permis d'avoir une pensée pieuse pour le peuple frère et ami d'Indonésie qui vient d'être durement éprouvé en ce jour par un tremblement de terre et un tsunami. Au nom de S. E. M. Roch Marc Christian Kaboré, Président du Faso, j'adresse mes sincères condoléances et la profonde compassion du Gouvernement et du peuple burkinabé aux familles des victimes, et souhaite un prompt rétablissement aux nombreux blessés.

Mon pays, le Burkina Faso poursuit inlassablement ses efforts de renforcement de la démocratie et de consolidation de l'état de droit à travers de nombreuses mesures parmi lesquelles la finalisation de l'avant-projet de la nouvelle Constitution et la révision le 30 juillet 2018 de la loi portant code électoral. Les consultations référendaires sont d'ailleurs prévues courant 2019. Si la future Constitution dont le projet a été élaboré dans un cadre consensuel entend renforcer les droits de l'homme et les libertés publiques, en prenant en compte d'autres droits nouveaux, comme l'accès à la terre pour tous, le droit à l'eau potable, le droit à l'emploi, la suppression de la peine de mort, etc., d'autres dispositions sont prévues pour équilibrer les pouvoirs. En outre, le processus de révision du code électoral va ouvrir la voie au vote des Burkinabé de l'extérieur. Ceux-ci pourront ainsi participer en 2020 à l'élection du Président du a Faso, et ce, pour la première fois dans l'histoire de notre pays.

Parallèlement, de nombreuses autres réformes ont été lancées pour améliorer la gouvernance politique et économique, la modernisation de l'administration, l'assainissement des finances publiques, le renforcement de l'indépendance de la justice, et pour renforcer aussi les droits de l'homme. Sur le plan économique, malgré un contexte sécuritaire et social difficile, le Burkina Faso a réalisé un taux de croissance de 6,7 %. Ce résultat a été obtenu grâce à l'assainissement des finances publiques, aux réformes engagées pour l'amélioration des recettes fiscales et aux projets porteurs de croissance dans le cadre du Plan national de développement économique et social. Les fruits de cette croissance ont été redistribués à travers la réalisation d'infrastructures et la prise de mesures sociales en faveur des couches les plus défavorisées, notamment la femme et la jeune fille. Ainsi, la politique de gratuité des soins a permis d'améliorer considérablement la prise en charge des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans. Cette politique sera poursuivie avec l'opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle qui permettra de façon graduelle d'élargir la couverture maladie à l'ensemble de tous les Burkinabé.

En matière d'assainissement et d'accès à l'eau potable des efforts notables ont été réalisés au profit des populations en milieu rural et urbain. De même, le programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes vise à favoriser l'accès à des emplois et l'acquisition de compétences professionnelles par les jeunes et les femmes, en vue de leur ouvrir des opportunités d'insertion durable dans le marché du travail. En outre, le programme intégré d'autonomisation des femmes entend renforcer leurs capacités de production et leur participation au développement économique et social du Burkina Faso à l'horizon 2020.

Le Burkina Faso reste très préoccupé par l'insécurité et les attaques terroristes dont il est l'objet depuis trois ans. Jusque-là limitée dans la partie nord du pays, la menace terroriste s'est progressivement étendue vers d'autres régions, notamment le sud-ouest et l'est qui font frontière respectivement avec la Côte d'Ivoire et le Ghana d'une part, et avec le Niger, le Bénin et le Togo d'autre part. En l'espace de trois ans, ce sont 229 personnes civiles, militaires et paramilitaires, qui ont été tuées par des groupes armés terroristes.

Face à cette situation préoccupante, le Gouvernement mobilise toutes ses ressources humaines, financières, militaires et non militaires, ainsi que matérielles, pour lutter contre cette terrible menace et assurer la sécurité des populations. Malheureusement, ces gens sans foi ni loi que nous avons en face de nous ne reculent devant rien pour semer la terreur. Leur nouveau mode opératoire est l'utilisation des engins explosifs improvisés. À titre illustratif, pour cette seule semaine, ils ont fait exploser deux véhicules à l'aide de ces engins de la mort tuant 14 personnes des forces de défense et de sécurité qui participaient à des opérations de sécurisation à l'intérieur du pays.

En plus de s'attaquer aux symboles de l'État, aux forces de défense et de sécurité, les terroristes s'en prennent à des civils, des élèves et des enseignants. En 2018, plus de 520 établissements scolaires ont été fermés, soit près de 56 000 élèves privés de leur droit à l'éducation du fait de la menace terroriste. En visant les écoles, les groupes armés terroristes s'en prennent au système éducatif, à ceux qui contrarient la diffusion de leurs idées et de leur mode de vie, car ils savent bien qu'une personne instruite et éclairée est plus difficilement manipulable qu'une personne sans éducation. Et loin de nous démobiliser, ces attaques renforcent notre unité, notre solidarité et notre détermination à défendre les valeurs qui fondent notre pays, le Burkina Faso, à savoir la république, la démocratie, la laïcité et la cohésion sociale.

Dans la lutte contre le terrorisme, il est un fait unanimement reconnu : aucun pays ne peut à lui seul lutter contre cette menace. Et même regroupés comme l'ont fait les pays du Sahel pour mutualiser leurs efforts, il n'en demeure pas moins que nos pays ont absolument besoin du soutien de la communauté internationale pour rendre opérationnelle la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Au-delà des pays directement frappés par ce terrible phénomène, la lutte contre le terrorisme relève du besoin de paix et de sécurité internationales.

En effet, par sa résolution 72/165 du 19 décembre 2017 proclamant le 21 août Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, l'Assemblée générale a réaffirmé sa volonté sans faille de renforcer la coopération internationale pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. À cet égard, le Burkina Faso en appelle au Conseil de sécurité, afin qu'il place la Force conjointe du G5 Sahel sous un mandat relevant du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en vue de lui assurer un financement pérenne et multilatéral.

Je saisis d'ailleurs l'occasion pour rappeler que le Conseil de sécurité, par ses résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017), a déjà exprimé son intention de prendre des mesures concrètes pour établir les principes selon lesquels les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité devraient être financées par les contributions de l'ONU mises en recouvrement, avec des décisions sur le financement des missions spécifiques à prendre au cas par cas. Le prédécesseur de la Présidente, le Président Lajčák nous rappelait ici même le 19 septembre 2017 que :

> « la paix et la prévention [des conflits] doivent être au centre de tout ce que fait l'ONU. En effet, si on lit la Charte des Nations Unies, il n'y a que cinq références à la guerre. En revanche, le mot « paix » apparaît 47 fois ». (*A/72/PV.3, p.6*).

Aussi, et en vertu des résolutions 70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016) du Conseil de Sécurité toutes deux adoptées le 27 avril 2016, la réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix (voir A/72/PV.83 *et suivants*) organisée les 24 et 25 avril 2018, a mis un accent très particulier sur la prévention. En effet, la prévention est au cœur de la consolidation et de la pérennisation de la paix et doit donc être un objectif primordial à la fois pour les États et pour l'Organisation des Nations Unies. La consolidation et la pérennisation de la paix constituent une responsabilité première des gouvernements nationaux qui doivent déterminer les priorités et les stratégies nécessaires en associant toutes les couches de la société. Car, pour consolider la paix, il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits qui sont la pauvreté, l'exclusion, la discrimination ou encore les effets des changements climatiques.

C'est pour cette raison que le Gouvernement burkinabé a lancé le programme d'urgence pour le Sahel burkinabé pour la période 2017-2020, comme une réponse holistique au double défi socioéconomique et sécuritaire à travers la réalisation d'infrastructures socioéconomiques, la fourniture de services sociaux de base, ainsi que la promotion d'activités de production et de transformation, comme sources de revenus au profit des populations de la partie nord du pays. Les initiatives de consolidation et de pérennisation de la paix ne pouvant réussir que si elles bénéficient de financements suffisants, prévisibles, durables, et de manière cohérente en associant les partenaires multilatéraux et bilatéraux

ainsi que le secteur privé, le Burkina Faso se félicite du soutien dont il bénéficie de la part du système des Nations Unies ou encore de l'Union européenne dans la mise en œuvre de ce programme d'urgence.

Les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies visent un monde de paix, de justice, de solidarité et de bien-être social pour tous sur une planète qui n'est pas menacée par les changements climatiques. L'accompagnement dont de nombreux pays comme le Burkina Faso bénéficient de la part du système des Nations Unies pour réaliser leur développement en vue d'atteindre les objectifs de développement durable est salutaire et vivement apprécié. C'est pourquoi notre pays se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement qui prévoit une redynamisation du rôle du système des coordonnateurs résidents.

Le Burkina Faso salue l'accompagnement des pays du Sahel à travers le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Ce plan qui couvre la période 2018-2030, permettra d'améliorer la coordination et le renforcement de la collaboration avec les partenaires de la région. En outre, il aidera à mettre en œuvre les priorités identifiées pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Plus que jamais, nous devons défendre et encourager le multilatéralisme. C'est notre conviction au Burkina Faso. Et cela doit être une vision partagée par tous pour un monde plus ouvert et plus solidaire. Et c'est au nom de cette solidarité internationale que le Burkina Faso est engagé dans six opérations de maintien de la paix avec plus de 2 000 personnels. Ce qui fait de notre pays un acteur majeur des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. C'est aussi un des rares pays, pour ne pas dire un des trois pays ayant encore un contingent militaire en Guinée-Bissau chargé de la sécurisation des institutions républicaines de ce pays. Il est le premier pays contributeur de contingents à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali voisin et le premier pays fournisseur de l'ONU en officiers de sécurité pénitentiaire. À ce titre, il assure d'ailleurs actuellement pour un an, après le Canada, la présidence du Groupe des amis des services pénitentiaires dans les opérations de paix.

La crédibilité et l'efficacité de l'ONU passant aussi par sa capacité à prévenir et à gérer les crises et à promouvoir la paix et la sécurité internationales, le Burkina Faso salue la réforme de la gestion et du pilier Paix et sécurité qui devra permettre à l'ONU d'exercer efficacement sa mission de paix et de progrès social – progrès social et durable – auprès des citoyens du monde entier. Le Burkina Faso salue l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général ainsi que la tenue au cours de la présente session d'une réunion de haut niveau sur cette initiative. La Déclaration d'engagements communs qui a été adoptée dans ce cadre met en lumière les réalisations des opérations de maintien de la paix et permet de réaffirmer nos engagements communs à relever les défis les plus urgents.

La paix, la sécurité, la démocratie, le respect des droits de l'homme et le développement étant intimement liés, il nous faut travailler à ce que tous les pays en crise retrouvent la paix. C'est pourquoi le Burkina Faso félicite le Gouvernement et le peuple maliens pour l'organisation réussie de l'élection présidentielle, malgré le contexte de la menace terroriste, et appelle la classe politique malienne à faire front commun face à cet ennemi qu'il faut combattre de toutes ses forces. L'accord de paix intervenu entre les leaders politiques du Soudan du Sud mérite d'être hautement salué. Sur le Sahara occidental, le Burkina Faso se félicite de l'annonce de la reprise des négociations avant la fin de l'année.

S'agissant du conflit israélo-palestinien qui continue d'être une réelle préoccupation, le Burkina Faso reste convaincu que sa solution ne peut qu'être politique, pacifique juste et équitable, fondée sur l'existence de deux États, vivant côte-à-côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. En Asie, le dialogue entamé entre les deux Corées est un bon signe qui a besoin des encouragements et de l'accompagnement de la communauté internationale. Le Burkina Faso soutient vivement ce dialogue entre les deux Corées. En ce qui concerne l'embargo économique, financier et commercial contre Cuba, le Burkina Faso appelle à sa levée totale.

La prolifération des armes légères et de petit calibre constitue une menace à la paix et à la sécurité dans diverses régions du monde. Elle est un frein à l'atteinte des objectifs de développement durable. C'est pourquoi, mon pays salue l'inclusion en juin 2018, des munitions dans le document final (A/CONF.192/2018/RC/3) de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et

éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

S'agissant des armes de destruction massive, mon pays condamne la résurgence de l'utilisation des armes chimiques ces dernières années. Nous en appelons à un désarmement général et complet concernant toutes les armes de destruction massive.

Les questions humanitaires revêtent aujourd'hui une importance capitale au regard du nombre de plus en plus élevé de réfugiés et de migrants dans le monde. C'est pourquoi le Burkina Faso salue le processus inclusif de négociations ayant débouché sur l'élaboration de projets de texte consensuels pour l'adoption du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dont la conférence internationale d'adoption est prévue en terre africaine de Marrakech, au Maroc, les 10 et 11 décembre prochains. Pays de migration, avec au moins 4 millions de citoyens vivant à l'étranger et avec près de 25 000 réfugiés sur son sol, le Burkina Faso entend prendre activement part à l'adoption des deux pactes mondiaux, l'un sur des migrations sûres, régulières et ordonnées et l'autre sur les réfugiés. Cela conduira non seulement à l'instauration d'une véritable gouvernance de la migration à travers le monde, mais aussi à une meilleure protection des réfugiés et des migrants.

Par ailleurs, le Burkina Faso se félicite de l'organisation, en marge des travaux de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, d'événements de haut niveau consacrés à des sujets tels que la tuberculose et les maladies non transmissibles. Nul doute que les recommandations issues de ces deux événements contribueront à l'amélioration de la prise en charge de ces pathologies, qui impactent négativement la vie des populations.

Les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité durent depuis plus de 20 ans, avec 13 cycles de négociations, mais aucune solution globale et satisfaisante n'a émergé, quand bien même la grande majorité des États Membres s'accordent sur le principe d'un Conseil de sécurité plus représentatif, plus adapté aux réalités contemporaines et plus à même de répondre rapidement aux crises. Avec ce soutien de la majorité des États Membres, il nous faut maintenant aller vers des négociations basées sur un texte, seul moyen d'avancer sûrement vers une solution réelle et consensuelle. Cette réforme du Conseil de sécurité, nous l'appelons de tous nos vœux, parce qu'elle va réparer une injustice faite à l'Afrique, qui mérite et qui doit avoir sa place au Conseil de sécurité.

S'il est vrai que tous les thèmes des sessions de l'Assemblée générale interpellent, le thème de cette année, « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables », nous interpelle davantage. La mise en œuvre de la présente thématique passe également par une représentativité adéquate de tous les États Membres au sein des instances de l'Organisation. C'est à ce titre que le Burkina Faso en appelle au soutien de tous à la candidature de M. Brahima Sanou au poste de Vice-Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications au cours des élections prévues pendant la Conférence de plénipotentiaires de l'Union qui se tiendra du 29 octobre au 16 novembre 2018 aux Émirats arabes unis.

Malgré ses 73 ans d'existence, notre organisation doit continuer à travailler afin de se renforcer et de toujours convaincre de sa pertinence et de son importance auprès des peuples.

L'édification d'un monde équitable dans un environnement pacifique et sain est une œuvre commune et de longue haleine qui relève de notre responsabilité à tous. Alors, faisons confiance à l'Organisation, seul cadre qui nous permet de rester unis dans l'action forte, celle créatrice de meilleurs espoirs pour les peuples du monde.

C'est ce à quoi s'est attelé un grand homme, un digne fils de l'Afrique qui a présidé aux destinées de notre organisation commune et à qui je rends un hommage mérité, j'ai nommé M. Kofi Annan.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre de l'exercice du droit de réponse, je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice de ce droit sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Al-Kuwari (Qatar) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays souhaite exercer son droit de réponse après avoir entendu les fausses accusations des Émirats arabes unis et de Bahreïn (voir A/73/PV.14).

La communauté internationale réalise pleinement que l'État du Qatar est innocent de tout ce dont il est accusé et qu'il lutte activement contre le terrorisme et l'extrémisme au niveau régional tout en promouvant la paix. Nous n'avons entendu ces accusations que de la bouche des représentants des Émirats arabes unis et de Bahreïn. Ces allégations mensongères n'ont jamais été formulées par une partie internationale crédible, seulement par des pays dont le bilan est criblé de violations du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme aux niveaux national, régional et international.

Il est surprenant que les pays qui lancent de telles accusations contre nous ne pratiquent pas ce qu'ils prêchent. Les Émirats et Bahreïn parlent de lutte contre le terrorisme, de respect de la souveraineté des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, mais ils terrorisent et répriment les civils, violent les droits de l'homme et s'ingèrent dans les affaires intérieures d'autres États d'une manière qui compromet la paix et la sécurité internationales et régionales. En témoignent les tentatives répétées par ces États de semer l'insécurité et l'instabilité dans l'État du Qatar. Ils ont fomenté, financé et parrainé le coup d'état raté dans l'État du Qatar en 1996, et ils sont en train d'imposer un blocus contre lui. En outre, ces pays continuent de terroriser leurs citoyens et de mentir en espérant que la population les croira. Ils utilisent également les technologies modernes à des fins trompeuses.

Les Émirats arabes unis ont servi de plateforme pour le financement de l'acte de terrorisme le plus grave de l'histoire moderne. Ils ont permis à la plupart des terroristes responsables de cet acte de s'échapper par leurs territoires, comme l'indique le rapport officiel publié par la Commission d'enquête sur les attentats du 11 septembre. Même si ces États prétendent lutter contre le terrorisme, chacun sait que leurs politiques irresponsables sont les fers de lance de ce fléau. Il est regrettable que notre région connaisse un tel niveau de prise de risques politiques.

En ce qui concerne les allégations lancées contre mon pays par le représentant de Bahreïn, je tiens à souligner que l'ingérence dans les affaires intérieures de l'État du Qatar est révélatrice d'une crise politique profonde à Bahreïn. Au lieu de régler ses problèmes internes, Bahreïn cherche à falsifier l'histoire à coups d'interventions médiatiques mensongères. Le bilan de Bahreïn est maculé de violations et de politiques répressives, dont les citoyens paient le prix. Bahreïn est donc mal placé pour parler de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme ou de droits de l'homme. Il ferait mieux de défendre les conventions internationales et de respecter les droits de l'homme. Il doit bien savoir qu'il ne peut régler ses problèmes intérieurs en lançant de fausses accusations contre d'autres États.

Bahreïn doit répondre aux appels internationaux en mettant fin à la discrimination et à la marginalisation de ses citoyens. Le comportement de Bahreïn crée des conditions propices à la propagation de l'extrémisme et du terrorisme, ce dont pâtit la région. Les mesures unilatérales illégales prises par Bahreïn contre mon pays minent la coopération régionale, qui est un des principaux piliers des efforts visant à instaurer la stabilité et la sécurité et à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme.

Il est ironique que les Émirats arabes unis tentent de s'ériger en promoteur de la stabilité dans la région. Nul n'ignore que les Émirats arabes unis ont adopté des politiques irresponsables pour ébranler des États et des peuples frères, tout en déstabilisant des organes régionaux importants tels que le Conseil de coopération du Golfe et en ignorant le droit international, les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les pratiques de bon voisinage.

Le secteur financier des Émirats arabes unis est devenu un refuge sûr pour ceux qui veulent se soustraire aux sanctions financières imposées par le Conseil de sécurité, ainsi que pour le blanchiment d'argent, qui bénéficie aux organisations terroristes, selon les rapports de l'ONU et les rapports internationaux. Il est bien connu que les Émirats arabes unis font appel à des sociétés de mercenaires pour mettre en œuvre leur programme qui fait des ravages dans la région et à des services d'espionnage pour terroriser leurs citoyens et s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États. Il est également bien connu que les Émirats arabes unis violent les sanctions du Conseil de sécurité, comme en témoignent les récents rapports du Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité et du Groupe d'experts créé par la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité. Voilà le bilan de l'action des Émirats arabes unis aux niveaux régional et international.

Les Émirats arabes unis ne respectent pas leurs engagements internationaux. Ils sont à la tête des efforts visant à déstabiliser la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, en Afrique et ailleurs. Ce pays est désormais le chef de file des activités de déstabilisation et de destruction. Ironie du sort, les Émirats arabes unis

prétendent qu'ils appuient la démocratie, alors qu'ils punissent de 15 ans de prison les citoyens qui exercent leur liberté d'expression.

Des rapports internationaux font état de graves violations des droits de l'homme commises par le Gouvernement des Émirats arabes unis. Le rapport du Groupe d'éminents experts régionaux et internationaux sur le Yémen fait état de violations odieuses et choquantes des droits de l'homme commises par le personnel des Émirats arabes unis. À cet égard, nous voudrions exprimer notre dégoût à la lecture du paragraphe 71 de ce rapport (A/HRC/39/43), qui décrit des crimes de guerre sans précédent dans l'histoire contemporaine.

En juillet dernier, la Cour internationale de Justice a rendu une ordonnance dans laquelle elle a fait droit à une requête de l'État du Qatar contre les Émirats arabes unis en raison des mesures discriminatoires prises par les Émirats arabes unis contre des ressortissants qatariens en violation de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Au terme de son ordonnance, la Cour indique que les Émirats arabes unis doivent veiller à ce que, premièrement, les familles qataro-émiriennes séparées par suite des mesures adoptées par les Émirats arabes unis soient réunies; deuxièmement, les étudiants qatariens affectés par les mesures adoptées par les Émirats arabes unis puissent terminer leurs études aux Émirats arabes unis ou obtenir leur dossier scolaire ou universitaire s'ils souhaitent étudier ailleurs; et troisièmement, les Qatariens affectés par les mesures adoptées par les Émirats arabes unis le 5 juin 2017 puissent avoir accès aux tribunaux et autres organes judiciaires de cet État.

Cette décision du plus haut organe judiciaire international met en évidence le bien-fondé, sur le plan juridique, de la position de l'État du Qatar s'agissant de la crise dans laquelle elle a été entraînée. Elle justifie les droits des ressortissants qatariens touchés par les mesures unilatérales, coercitives, illégales et discriminatoires des Émirats arabes unis, ainsi que par le blocus injuste imposé à l'État du Qatar. De toute évidence, la question qui se pose est la suivante : les Émirats arabes unis ont-ils respecté les droits de l'homme et les conventions internationales auxquelles ils sont parties?

M^me^ Gambhir (Inde) (*parle en anglais*) : Ce matin, ma délégation est venue dans la salle de l'Assemblée pour écouter attentivement le nouveau Ministre des affaires étrangères du Pakistan, qui a exposé la vision d'un nouveau Pakistan (voir A/73/PV.14). Nous avons plutôt entendu parler d'un nouveau Pakistan qui est une resucée de l'ancien Pakistan. Par conséquent, je me vois contrainte de prendre la parole en exercice du droit de réponse de l'Inde pour rejeter les allégations sans fondement formulées par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

Les allégations relatives à l'horrible attentat terroriste perpétré contre une école à Peshawar il y a quatre ans font partie des plus scandaleuses et des plus absurdes que nous avons entendues. Je voudrais rappeler au nouveau Gouvernement pakistanais les expressions de tristesse et de douleur en Inde qui ont suivi le massacre d'enfants innocents en 2014. Les deux chambres du Parlement indien ont exprimé leur solidarité et ont rendu hommage à la mémoire des victimes. Dans toute l'Inde, des écoles ont observé deux minutes de silence en leur mémoire. Les insinuations méprisables du Ministre pakistanais des affaires étrangères portent atteinte à la mémoire des personnes innocentes qui ont perdu la vie ce jour-là du fait des terroristes. Il s'agissait d'une tentative désespérée de détourner l'attention du monstre de terreur créé par le Pakistan lui-même dans sa quête de déstabilisation des pays voisins, dont il convoite le territoire. Je tiens à préciser au nouveau Gouvernement pakistanais que l'ensemble de l'État du Jammu-et-Cachemire fait et continuera de faire partie intégrante de l'Inde.

Nous avons également entendu le Pakistan affirmer qu'il avait inversé la tendance en matière de terrorisme. Vérifions l'exactitude factuelle de cette affirmation. Le Pakistan peut-il nier qu'il a choisi d'accueillir et de parrainer 132 terroristes désignés comme tels par l'ONU et 22 entités terroristes qui font l'objet de sanctions en vertu des régimes de sanctions établis par les résolutions 1267 (1999) et 1988 (2011) du Conseil de sécurité? Le Pakistan peut-il nier que le terroriste Hafiz Saeed, désigné comme tel par l'ONU, jouit d'une liberté de mouvement à l'intérieur du Pakistan où il tient des discours de haine et présente des candidats à des élections?

Nous avons également entendu dire que le nouveau Pakistan veut défendre les droits de l'homme. Il s'agit d'une stratégie à l'ancienne de duplicité verbale, comme en témoigne l'exemple récent de la nomination et de la révocation du professeur d'économie de l'Université de Princeton, Atif Mian, au Conseil consultatif économique du Pakistan au motif qu'il fait partie d'une minorité. Avant de prêcher la défense des droits de l'homme au monde, il faut commencer chez soi.

Nous avons également appris aujourd'hui que le Pakistan appuie un rapport qu'aucun État Membre n'a requis, qu'aucun État Membre n'a appuyé et qui n'a fait l'objet d'aucune mesure de suivi.

Le nouveau Ministre des affaires étrangères du Pakistan a choisi de qualifier de piètres excuses la réaction de l'Inde à l'assassinat odieuse de certains de ses agents de sécurité par des terroristes parrainés par le Pakistan. Ce n'est peut-être pas le cas pour le Pakistan, mais pour l'Inde, chaque vie perdue compte. D'où notre conviction que les pourparlers et la terreur ne peuvent pas aller de pair.

Pour terminer, ce que nous avons entendu, ce sont des allégations fausses et des faits déformés, qui ne peuvent donner lieu qu'à une fausse vision. Pour qu'une nouvelle vision se concrétise, le Pakistan doit démontrer qu'il a renoncé au discours de la tromperie, de la duplicité et de la déformation.

M^me^ AlMatrooshi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays voudrait exercer son droit de réponse pour réagir aux fausses accusations et allégations formulées par le représentant du Qatar dans sa déclaration.

Il est déplorable que le Qatar ait, comme d'habitude, choisi de s'engager dans des manœuvres politiques pour exacerber la crise au lieu d'honorer ses obligations découlant du droit international. Au lieu de se concentrer sur ses attitudes illégales, qui doivent être corrigées, et d'œuvrer en toute bonne foi pour régler la crise, le Qatar essaie d'ajouter une dimension internationale à cette crise en faussant et en déformant la vérité en ce qui concerne les objectifs visés par les mesures justifiées et appropriées prises contre lui par les Émirats arabes unis, conjointement avec le Royaume de Bahreïn, la République arabe d'Égypte et le Royaume d'Arabie saoudite.

Ces mesures ont été prises en réaction aux attitudes déstabilisatrices du Qatar au cours des 20 dernières années. Le Qatar s'est ingéré dans les affaires intérieures des États arabes, a promu les idéologies extrémistes dans la région et a financé et appuyé des organisations terroristes. Ces actes ne sont pas seulement de violations flagrantes du droit international, de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et d'accords multilatéraux. Ils constituent également une grave menace pour la sécurité et la stabilité des États arabes et de nombreux autres États dans le monde. Nous insistons sur le fait que ces mesures ont été prises pour lutter contre les activités illégales menées par le régime qatarien. À cet égard, nous soulignons que les Émirats arabes unis respectent et apprécient vivement le peuple qatarien.

Dans le même ordre d'idées, les Émirats arabes unis ont fixé des exemptions humanitaires pour faire en sorte que la majeure partie de la population qatarienne ne soit pas affectée par les mesures prises contre le régime du Qatar. Les allégations formulées par le Qatar ne reposent sur aucun fondement factuel.

Nous condamnons toute violation de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Nous déplorons que le Qatar ait dénaturé la décision rendue par la Cour internationale de Justice concernant les mesures conservatoires. Nous saisissons cette occasion pour souligner que les Émirats arabes unis respectent pleinement les mesures arrêtées par la Cour internationale de Justice. Nous rappelons à l'État du Qatar que la Cour a appelé les deux parties à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver et de prolonger la crise, ce qui rendrait son règlement plus difficile.

Nous continuerons d'appliquer nos mesures contre le Qatar jusqu'à ce que nous soyons certains que nous ne finirons pas par être victimes de ses politiques agressives. Le Qatar doit changer d'attitude.

M. Hatem (Bahreïn) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays souhaite exercer son droit de répondre aux allégations, travestissements et inexactitudes présentés par la délégation de l'État du Qatar. Quatre pays de la région du golfe Persique ont exercé leur droit souverain de boycotter le Qatar afin de protéger leur sécurité et leur stabilité et de s'opposer à l'ingérence du Qatar dans les affaires intérieures de nos États.

Depuis des décennies, le Qatar continue de soutenir et de financer des groupes terroristes, de déstabiliser la sécurité et la stabilité des États, de promouvoir le sectarisme et l'extrémisme, d'inciter à la violence et de coordonner son action avec des groupes terroristes en vue de renverser des régimes. Ces quatre États ont pris une décision dans l'exercice de leur droit souverain, sur la base des dispositions et principes du droit international, qui garantit le droit des États de préserver leur sécurité et leur stabilité.

Les nombreuses actions du Qatar ne se limitent pas aux événements qui se sont déroulés à Bahreïn en 2011. Le Qatar promeut des groupes terroristes à Bahreïn et ailleurs, en leur apportant un soutien

financier et médiatique. Bahreïn endure les interventions et les agressions du Qatar, qui sont documentées historiquement et internationalement. Le Royaume de Bahreïn dispose de preuves démontrant l'ingérence du Qatar dans ses affaires intérieures, ainsi que les tentatives du Qatar de semer le chaos, de menacer la paix et d'endommager le tissu social de notre pays.

Parmi les causes de la rupture de nos relations avec le Qatar, citons son manque de respect pour la souveraineté d'autres États, ses politiques qui ont pour cible la sécurité des États, et son ingérence dans leurs affaires intérieures, en violation des buts et principes de l'ONU et des dispositions du droit international. Le Qatar cherche à perturber le Conseil de coopération du Golfe en ne respectant pas les obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord de Riyad de 2013 et de son mécanisme de mise en œuvre, ainsi que de l'accord complémentaire de 2014.

Le Royaume de Bahreïn, aux côtés de nos frères du Royaume d'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et de la République arabe d'Égypte, a exhorté le Qatar à respecter les chartes et conventions en vigueur et à cesser de soutenir et de financer le terrorisme en servant de sanctuaire aux terroristes. Quoi qu'il en soit, le Qatar a préféré continuer de soutenir le terrorisme et de coopérer avec l'Iran, principal promoteur d'un terrorisme qui prend pour cible la sécurité des États dans la région du golfe Persique.

Les allégations selon lesquelles notre boycott du Qatar aurait entraîné des violations des droits de l'homme sont fausses. Les États à l'origine de ce boycott n'ont commis aucune violation des droits de l'homme. Le peuple qatarien et les populations des États du Golfe sont unis par un lien fraternel que nos États veulent consolider.

Le Qatar continue de mettre l'accent sur des questions irréalistes et tente de convaincre le peuple qatarien frère et l'opinion publique internationale que les États à l'origine du boycott se livrent à un blocus économique et violent ses droits fondamentaux. Le Qatar prétend que l'action des quatre États relève d'un complot qui opprime le Qatar. Le Qatar a axé sa politique étrangère sur trois éléments : l'oppression, le complot et le blocus. C'est le Qatar qui commet de graves violations des droits de l'homme de ses propres citoyens. Le Qatar a retiré la citoyenneté qatarienne à certaines personnes appartenant à la tribu al-Ghufran, et viole les droits des travailleurs étrangers dans le secteur du bâtiment au Qatar, comme l'indique un rapport du Département d'État des États-Unis.

Quant à l'allégation du Qatar selon laquelle un blocus lui aurait été imposé, les quatre États n'ont fait qu'exercer leur droit souverain de lui fermer leur espace aérien et leurs eaux territoriales. C'est un droit souverain, qui n'a rien à voir avec un blocus, contrairement à ce que prétend le Qatar. De fait, son aéroport et son ciel sont ouverts, et le Qatar peut poursuivre ses activités d'importation et d'exportation. L'Émir du Qatar a déclaré dans ses discours que le Qatar n'était affecté ni économiquement ni commercialement par ce boycott et que son économie continuait de croître. Dans une autre déclaration, le Ministre qatarien de l'économie note que le Qatar n'a pas subi les effets des mesures de boycott, que tous les articles dont le Qatar a besoin sont disponibles sur les marchés qatariens et qu'il peut procéder à des importations par voie aérienne et maritime. Tout cela contredit les allégations du Qatar selon lesquelles il s'agirait d'un blocus économique et d'un complot contre le Qatar. Les quatre États ont accepté d'ouvrir des couloirs aériens d'urgence à destination et en provenance du Qatar afin de préserver l'aviation, les aéronefs et les passagers.

Que faut-il pour régler la crise avec le Qatar? Il faut d'abord comprendre que les mesures prises par les quatre États visent à protéger leur sécurité et leur stabilité. Le cœur du problème est que le Qatar soutient et finance l'extrémisme et le terrorisme. Son ingérence dans nos affaires intérieures doit radicalement changer. Les quatre États sont prêts à engager le dialogue avec le Qatar, si celui-ci donne une preuve concrète de sa volonté d'arrêter de soutenir et de financer le terrorisme et l'extrémisme, de cesser de diffuser des discours haineux et des incitations à la violence, et de mettre un terme à son ingérence dans les affaires intérieures des quatre États, conformément aux six principes qui garantissent la paix et la stabilité dans la région.

Le Qatar doit s'engager à mettre pleinement en œuvre l'accord de Riyad de 2013 et son mécanisme d'application, ainsi que l'accord complémentaire de 2014. Il doit également faire la preuve de son engagement à ouvrir un dialogue responsable avec nos États, dans le cadre des initiatives koweïtiennes. Les mesures prises par les quatre États sont des mesures souveraines qui visent à remédier au comportement du Qatar, lequel cherche à démanteler le Conseil de coopération du Golfe, à déstabiliser la sécurité des États de la région et à s'ingérer dans leurs affaires intérieures, en violation

grave de leurs droits souverains, qui sont garantis par le droit international et la Charte des Nations Unies.

M. Warraich (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au titre du droit de répondre à la déclaration que vient de faire la représentante de l'Inde. Sa diatribe reflétait non seulement l'hostilité profonde que l'Inde nourrit pour mon pays, mais aussi l'habitude indienne de mélanger fait et fabrication.

Nous avons eu droit à un nouveau sermon contre le terrorisme. À entendre cet exposé, on pourrait de fait s'émerveiller du comportement angélique de notre voisin à l'est. Toutefois, qui, mieux que ceux qui en ont fait un instrument de la politique de leur État, serait plus qualifié pour parler du terrorisme? Les centres fascisants Rashtriya Swayamsevak Sangh sont un vivier du terrorisme dans notre région. Les assertions de supériorité religieuse sont purement et simplement confortées par un système de clientélisme dans toute l'Inde.

À propos des victimes du terrorisme, je voudrais rappeler à la représentante de l'Inde le cas de Danish Rajab, un homme âgé de 24 ans, originaire de la ville de Srinagar, qui a eu le visage criblé de plomb et ne voit plus de l'œil gauche, et dont l'histoire est celle d'une malchance qui ne lui est pas particulière; ou encore celui d'Asif Amacher, un garçon âgé de 10 ans, qui lui aussi voudrait obtenir des réponses auprès de ceux qui l'ont rendu aveugle. La représentante de l'Inde aurait pu parler de l'agonie de Farooq Ahmed Dar, qui a été attaché à une jeep de l'armée pour servir de bouclier face à des manifestants cachemiriens non armés, ou peut-être de Kassir Bhat, qui a été renversé et tué par une jeep de l'armée.

Un pays comme l'Inde, où les membres des minorités, notamment les chrétiens et les musulmans, sont lynchés en public par des fanatiques hindous; où les auteurs de l'attentat du Samjhauta Express en 2007 sont protégés par l'État; où un extrémiste hindou, Yogi Adityanath, qui prône publiquement et sans honte la supériorité religieuse des Hindous, est le visage du plus grand État indien, l'Uttar Pradesh; où les Bengalis d'Assam ont été arbitrairement privés de leur droit à la citoyenneté, les rendant brusquement apatrides et permettant qu'un dirigeant indien de premier plan les qualifient de termites; où les églises et les mosquées sont incendiées, un tel pays n'est certainement pas qualifié pour donner des leçons aux autres. Dans l'Inde intolérante d'aujourd'hui, il n'y a pas de place pour la dissidence. La propension de l'Inde à être violente n'est un secret pour personne. Ces 70 dernières années, l'Inde a été engagée dans au moins une dizaine de cas d'utilisation de la force contre ses voisins, et elle continue d'être confrontée à 17 insurrections nationales.

Pour ce qui est de la question du Jammu-et-Cachemire, je prie la représentante de l'Inde de sortir pour une fois de l'obscurantisme et du déni et de répondre honnêtement et objectivement à quelques questions simples. L'Inde peut-elle nier la situation au Jammu-et-Cachemire, qui est un différend reconnu à l'échelle internationale et qui a fait l'objet de nombre de résolutions de l'ONU? L'Inde peut-elle nier que les Nations Unies ont expressément demandé l'organisation d'un référendum impartial pour répondre au souhait des Cachemiriens? L'Inde peut-elle nier que plus de 100 000 personnes ont été tuées au Jammu-et-Cachemire occupé, un chiffre bien documenté par les organisations des droits de l'homme et les médias internationaux? L'Inde peut-elle nier que les forces armées indiennes ont recouru à l'usage aveugle de la force contre des civils innocents, faisant un grand nombre de morts et de blessés? L'occupation du Jammu-et-Cachemire par l'Inde ne peut guère prétendre être légitime, et le vrai visage de l'occupation indienne a été dévoilé une fois de plus par le récent rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui fait état à longueur de pages de violations systématiques des droits fondamentaux des Cachemiriens.

L'Inde peut essayer autant qu'elle peut, on ne devient pas crédible en discréditant la vérité, mais en la confrontant. Et la vérité, c'est que le Jammu-et-Cachemire ne fait pas partie de l'Inde. Il ne l'a jamais été et ne le sera jamais. Quant aux résolutions du Conseil de sécurité, elles n'expirent pas avec le temps et ne sont pas dépassées par les circonstances. La loi n'a pas de date d'expiration; la morale n'a pas de date limite de vente.

L'Inde ne peut plus se cacher derrière la sémantique. Elle peut débiter des allégations de terrorisme transfrontière contre le Pakistan qui n'ont aucun fondement, mais elle ne peut cacher son scandaleux terrorisme d'État contre un peuple sans défense au Cachemire occupé. Elle peut, avec arrogance, réduire au silence les courageuses voix cachemiriennes, telle celle de Shujaat Bukhari, mais elle ne peut réprimer la voix de la communauté internationale, qui s'est exprimée clairement dans le rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies. Elle peut utiliser la puissance de ses armes pour maintenir les Cachemiriens innocents sous son occupation illégale aujourd'hui, mais pas pour toujours. Les 100 000 Cachemiriens morts au Jammu-et-Cachemire sont là pour rappeler toujours et

encore les deux visages de l'Inde. Il est temps que l'Inde renonce à son double langage. La rhétorique irresponsable et les fausses bravades peuvent aider à remporter une élection, mais elles ne peuvent aider à gagner la paix ni, en fait, permettre à l'Inde de gagner en crédibilité.

M. Al-Kuwari (Qatar) (*parle en arabe*) : Les accusations récurrentes portées aujourd'hui par les régimes d'Abou Dhabi et de Bahreïn contre l'État du Qatar sont sans fondement et ne visent qu'à salir son image, pensant que cela va diminuer la place qu'il occupe dans le concert des nations et affecter ses relations avec les autres pays du monde. La réponse la plus éloquente à cette campagne est que l'État du Qatar a, en fait, vu son partenariat international se renforcer avec différents pays et organismes des Nations Unies au cours de toute la période où un blocus injuste lui a été imposé.

Durant cette période, L'État du Qatar a aussi continué de renforcer ses activités et ses initiatives tendant à atteindre les objectifs des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, de promouvoir une culture de la paix, le dialogue entre les civilisations et les cultures, l'éducation, les droits de l'homme, la paix durable, la cybersécurité, la médiation, l'autonomisation des jeunes et des femmes, et autres.

Tout le monde sait que les politiques de l'État du Qatar sont fondées sur son attachement au droit international et sur son refus de toute action susceptible d'entraver les efforts internationaux visant à relever les défis auxquels est confrontée la communauté internationale. C'est pourquoi il opte toujours pour la retenue, favorise le dialogue et promeut le règlement pacifique des conflits, alors qu'à l'inverse, les régimes d'Abou Dhabi et de Bahreïn poursuivent leurs politiques de déstabilisation de la paix et de la sécurité dans la région et leurs violations graves des droits de l'homme.

Ces États n'ont toujours pas réussi à fournir des preuves à l'appui de leurs allégations fabriquées de toutes pièces contre l'État du Qatar, malgré l'exigence qui leur a été faite en ce sens. Cela prouve que leurs allégations sont sans fondement. Les mesures qu'ils ont prises sur cette base illustrent leur incapacité d'accepter un point de vue différent et sont le résultat de leur décision d'opter pour l'agression, l'incitation et les allégations fallacieuses et de faire fi des principes de fraternité, d'amitié et de bon voisinage dans les relations internationales, au lieu de renforcer la coopération afin de consolider la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, de promouvoir les droits de l'homme et le développement, et de relever ensemble les défis communs.

Il est aujourd'hui évident que les tentatives des régimes d'Abou Dhabi et de Bahreïn tendant à porter des accusations de pure invention contre l'État du Qatar s'inscrivent dans le droit fil de la série d'allégations formulées pour justifier les mesures unilatérales illégales, dont les Émirats ont donné le coup d'envoi par le biais d'une cyberattaque. Des parties internationales et régionales crédibles ont confirmé cette attaque menée en violation flagrante du droit international par le régime d'Abou Dhabi, à l'heure où la communauté internationale redouble d'efforts pour lutter contre la cybercriminalité qui menace la paix et la sécurité internationales.

Puisque le Règlement intérieur de l'Assemblée générale ne me permet pas de prendre la parole une troisième fois pour répondre à toutes les allégations faites contre lui, mon pays se réserve le droit d'y répondre par écrit et demande que sa réponse soit officiellement consignée dans les comptes-rendus de la séance.

M^me^ Al-Matrooshi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je me vois dans l'obligation de répondre aux allégations répétées du représentant du Qatar. Comme nous l'avons affirmé à maintes reprises, les affirmations concernant la piraterie et les allégations fabriquées de toutes pièces sont totalement fausses. Les quatre États réfutent la théorie d'un complot contre la sécurité via une cyberattaque et invite le régime qatarien à s'abstenir de changer de sujet et à commencer plutôt par changer sa politique d'incitation au terrorisme dans la région et au-delà.

Nous déplorons que le Qatar continue de prétendre qu'une cyberattaque est à l'origine de la crise diplomatique. Il n'y a eu aucun incident de ce type justifiant cette escalade. Le fait est que le Qatar n'a cessé, ces 20 dernières années, de financer les groupes extrémistes et d'inciter à l'extrémisme dans une région en proie à des tensions sans précédent.

La délégation de mon pays ne va pas perdre son temps à répondre aux calomnies du régime qatarien, étant donné que nous avons déjà, de concert avec nos frères du Royaume de Bahreïn, du Royaume d'Arabie saoudite et de la République arabe d'Égypte, expliqué les raisons de notre différend avec le Qatar. Et je voudrais rappeler ici que les Émirats jouent, comme tout le monde le sait et comme le régime qatarien feint de l'ignorer, un rôle positif s'agissant de relever les défis considérables auxquels est confrontée la région, et notamment de régler les problèmes créés par le Qatar.

La séance est levée à 19 h 50.